

Collection

Bibl. Nat. Vol. 74, Col. 132

Brit Mus. 608.2 (2)

Hofen-Bauque Book III. No 38



521835

LES  
SVENSKA  
DES CHEVALIERS  
ET OFFICERS  
DU ROYAL SUÉDOIS  
DE LA GUERRE  
DE LA MER  
DE LA GENDARMERIE  
DE LA POLICE  
DE LA JUSTICE  
DE LA JUSTICE  
DE LA JUSTICE

*Ex libris Frederici ab Heiffenberg.*

acquis le 3 mars 1853.

*Ben Lüd. Wivier*

Métaux.

Or.

Argent.

Couleurs

Gueùlles i. e. Rouge.

Cinnabre ou vermillon i. e. incarnat.

Azur i. e. Bleu.

Sable i. e. noir.

Sinople i. e. verd.

LES NOMS,  
SVRNOMS, QUALITEZ,  
ARMES, ET BLASONS  
DES CHEVALIERS  
ET OFFICIERS  
DE L'ORDRE DV S. ESPRIT.

Creez par LOUIS LE IVSTE, XIII. DV NOM,  
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE,  
A Fontainebleau, le 14. May 1633.

*Avec les Figures en Tailles-douces, curieusement gravées, et re-  
presentant au vray les Ceremonies et Vestemens desdits Sieurs  
Cheualiers: et un ample discours sur ce qui s'y est passé.*

Le tout recueilly par le Sieur D'HOZIER, Gentil-homme ordinaire  
de la Maison de sa Majesté.

*Charles Baron de  
Roly 1697*



*Antoine  
de la Roche  
de la Roche*

*A la Haye 1642*

A PARIS,

Chez MELCHIOR TAVERNIER, Graueur & Imprimeur du Roy  
pour les Tailles-douces, demeurant en l'Isle du Palais, au coin de la rue  
de Harlay, sur le Quay qui regarde la Megifferie, à la Rose rouge.

M. DC. XXXIV.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



LES  
NOMS SVRNOMS QVALITEZ ARMES  
ET BLASONS DE<sup>S</sup> CHEVALIERS  
DE L'ORDRE DV SAINT ESPRIT.

CREEZ PAR LOVYS LE IVSTE XIII. DV-NOM  
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE  
A Fontaine-bleau le 14 May 1633.

Par le S.<sup>r</sup> D HOZIER Gentilhomme Ord<sup>re</sup> de la Maison de sa Majeste.



Comme le Roy donne l'accolla de et fait les Cheualiers de S.<sup>t</sup> Michel  
le jour qui precede la Ceremonie de l'ordre du S.<sup>t</sup> Esprit.

A Paris Chez Melchior Tauernier en liste du Pallais.

NAME	RANK	REGIMENT
JOHN J. ...	Private	1st Regt. ...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...





# A V R O Y .

**S**IRE,

*De tous les contentemens dont la condition humaine est capable en ce monde, celuy que l'on ressent de la possession de l'Honneur, est sans doute le plus approchant des ioyes diuines. Cette opinion est si generalement receuë, que ce seroit offencer la Raison d'en demander des preuues; puis qu'il n'y a point d'ames en qui la Nature ait pris plaisir de ietter de vrayes semences de generosité, qui pour acquerir ce thresor, ne mesprisent les deux les plus precieux des esprits vulgaires; c'est à dire, qui ne hazardent librement leurs Biens et leurs Vies, pour s'enrichir de quelques belles et illustres marques d'Honneur. Mais puis que c'est une grace qui vient du Ciel, il faut auouër qu'il n'appartient qu'aux Roys, en qui Dieu semble auoir imprimé de visibles caracteres de sa gloire, de la distribuer aux autres hommes. Or, SIRE, quand ie n'aurois pas eu le bon-heur de naistre vostre sujet, comme certainement ie reconnois estre obligé de cet auantage à la Nature, ie ne laisserois pas de publier hautement que vostre Teste sacrée soustient la premiere Couronne du Monde, et que vostre Main porte le plus Noble et le plus Auguste Sceptre dont iamais les Souuerains ayent regy leurs Peuples, et fait trembler les Nations: Et ie dirois en suite que les honneurs que confere Vostre Majesté, surpassent*

par consequent tous ceux que peuvent donner les autres Monarques. Aussi est-ce une Verité, qui ne reçoit point de contestation, et que les Estrangers reconnoissent aussi bien que les François, particulièrement en ce qui concerne l'Ordre des Cheualiers qui sont créez par V. M. Et certainement elle en accompagne la promotion de ceremonies si pompeuses, qu'à parler humainement il semble qu'on ne puisse accueillir le Sainct Esprit avec plus d'esclat et de veneration qu'en cette Assemblée, où l'on diroit qu'il vient presider pour inspirer ses mouuemens au cœur de Vostre Majesté aussi bien que pour ioindre ses graces celestes aux magnificences de la Terre. Que si Dieu se resiouyt en ses Saincts, comme nous le croyons, ne devons nous pas croire aussi que V. M. en qui nous reuerons son Image, reçoit un contentement extraordinaire, lors qu'elle appelle au partage des honneurs qui sont en sa puissance ceux qu'elle en estime dignes, et qu'elle leur donne des marques de ses faueurs pour estre celles d'une obligation à n'auoir iamais de pensees qui ne tendent à son seruice. Ce n'est donc pas sans raison que ie prends la hardiesse de luy presenter l'ordre de la Ceremonie qui s'est obseruée en la derniere Promotion, et de luy faire voir les Noms, les qualitez, les Armes, et les Blasons de ceux à qui elle a voulu departir la gloire d'estre associez en une Compagnie dont elle est le Chef. Mais ce n'est pas là le poinct où ie suis resolu d'en demeurer, SIRE: Car pourueu qu'il plaise à V. M. de seconder mes desseins du tesmoignage de ses volontez, ie luy feray voir dans quelque temps, et à tout le monde sous sa faueur, les Genealogies de tous ceux qui ont esté honnorez de son Ordre du Sainct Esprit depuis son Institution. I'iray en suite bien plus loing, si ie suis si heureux que de voir ce petit essay regardé de V. M. avec approbation: Car i'espere luy faire connoistre par un plus grand ouurage, et tel qu'il ne s'en est encore point veu de pareil en France, qu'elle peut se vanter d'auoir plus de Gentilshommes dans son Royaume que beaucoup de Monarques n'ont eu de sujets dans leurs Estats. Cette richesse, SIRE, sera le fondement d'une Monarchie uniuerselle, quand il plaira à Vostre Majesté d'en auoir les pensees; Mais pource que ces considerations sont mysterieuses, ie retiendray

*les miennes dans mon deuoir, qui me fera toute ma vie employer le  
talent qu'il a plu à Dieu me departir, en des choses qui puissent agréer  
à Vostre Majesté, pour luy faire paroistre que la seule gloire où  
i'aspire est celle d'estre creu*

*S I R E,*

*DE VOSTRE MAIESTE'*

*Le tres-humble, tres-obeyssant &  
tres-fidelle seruiteur & fujet.*

*D'HOZIER.*



## ADVERTISSEMENT.

**L**ECTEUR, Ne iugez pas legerement par cet ouvrage de ceux que ie promets de vous donner à l'auenir. Ce n'est icy qu'un eschantillon de la piece entiere que i'acheue, pour faire voir toutes les promotions qui ont esté faiçtes en cet Ordre glorieux du Sainct Esprit depuis son Institution. Et ce dessein encore n'est qu'une partie d'un autre plus grand, par lequel i'espere monstrier les Genealogies de toutes les Maisons de ce Royaume, & faire connoistre sa grandeur aux Estrangers par la multitude des Races illustres & nobles, qu'on y voit fleurir depuis tant de siecles. Cet essay n'est qu'un petit membre de ce grand corps, auquel i'espere donner d'assez iustes proportions, apres dix-huict années qu'il y a que ie tasche à le former. Neantmoins ie n'abonde pas tellement en mon sens, que ie ne m'apperçoie bien que i'y puis laisser couler des deffauts: Mais aussi ie seray tousiours prest à les corriger lors qu'on me les aura faiçts connoistre, sçachant bien que de tous les genres d'escrire celuy-cy est le plus glissant, & le plus sujet à se mesprendre. Je promets bien Lecteur, d'employer tout mon soing & toute ma curiosité pour empescher que vous ne soyez pas trompé sur ma foy; Et proteste de ne rien auancer donr ie n'aye de suffisantes preuues. Aussi me deuez vous du moins cette reconnoissance de ne negliger point la correction des fautes que vous trouuerez à la fin, & qui ne se doiuent imputer qu'à l'Imprimeur, & non pas à moy.



DISCOVRS  
DE LA CEREMONIE  
OBSERVEE EN LA  
DERNIERE CREATION DES  
Cheualiers de l'Ordre du Sainct Esprit.



LE Vendredy quinziesme iour d'Auril de l'année mil six cents trente-trois, tous les Officiers des Ordres du Roy s'assemblerent par le commandement de sa Majesté au logis de M. le President de Cheury, Secretaire desdits Ordres, pour resoudre les choses necessaires à la Ceremonie du Sainct Esprit, que le Roy auoit deliberé de faire à Fontainebleau la veille de la Pentecoste, dans la salle de la belle Cheminée.

Le Mardy 19. dudit mois, tous lesdits Officiers s'assemblerent encore au mesme lieu, pour resoudre des places & des seances, apres que le rapport eut esté fait par le Contrerolleur general des bastimens du Roy, & par le Sieur Francine, de la longueur, largeur & hauteur de ladite salle. A laquelle Assemblée fut resoluë la seance des Cardinaux à main droicte proche de l'Autel, & les Archeuesques derriere eux sur vn banc. L'Eschafaut des Ambassadeurs au costé gauche proche de l'Autel, joignant ledit Eschafaut & du mesme costé celuy de M. le Gardé des Seaux, avec Messieurs les Conseillers & Secretaires d'Estat. Du costé droict l'Eschafaut de la Reyne, & des Princesses & Duchesses. Vis à vis du costé gauche celuy de Madame la Gardé des Seaux, & des femmes de Messieurs les Officiers de l'Ordre, & du costé droict proche celuy de la Reyne l'Eschafaut de ses filles d'honneur.

Au bas de la salle proche de la porte & du costé droict la place du Roy, ayant l'Autel de front, & tout du long à droict & à gauche celles des Cheualiers iusques aux sièges de Messieurs les Cardinaux, separez de ceux desdits Cheualiers environ de deux pieds, & releuez de demy pied plus haut. Le siege du Roy de demy pied plus haut que celuy des Cardinaux, & l'Autel d'vn pied plus haut que le siege de sa Majesté.

Les choses estant disposées & resoluës de ceste sorte, Le Roy escriuit à tous les Commandeurs de ses Ordres qu'ils eussent à se rendre à Fontainebleau, où il auoit deliberé de tenir Chapitre le iour de l'Ascension cinquiesme de May audit an. Où se trouuerent M. le Comte, M<sup>rs</sup> les Ducs de Monbazon, de Rais, & de Chaulnes. M<sup>rs</sup> D'Aumont, Marquis de Trainel,

Du Bellay, de la Curée, de Bethune, Marefchal de Sainct Luc, Comte de Trefmes, Marquis de Rambouillet, Vicomte de Brigueil, Marquis de Nangis, Souuré, du Hallier, & de Rochefort.

Le Roy leur ayant fait fçauoir qu'il tiendrait le Chapitre à deux heures apres midy dans le cabinet de l'Ouaille ils s'y rendirent tous, & apres que fa Majesté fut affise au haut bout de la table seul, ils prirent tous leurs seances en la maniere qui enfuit: M. le Cardinal de Lion grand Aumosnier de France au costé droit du Roy. Vis à vis & au costé gauche de sa Majesté M. le Comte, & en suite tous les Cheualiers Ducs: puis tous les autres Cheualiers non Ducs au rang cy-dessus remarqué, & au bas les quatre Officiers de l'Ordre, Commandeurs selon le rang qui leur est attribué par les Statuts, couverts & assis ainsi que les Cheualiers, & le Heraut & l'Huissier debout teste nuë, ledit Huissier tenant la porte du cabinet.

Le Roy s'adressant à toute la compagnie dit, qu'il l'auoit faite assembler pour resoudre plusieurs choses sur lesquelles M. de Bullion Garde des Seaux de l'Ordre leur feroit fçauoir son intention.

Et sur ce mondit sieur le Garde des Seaux prenant la parole dit, que sa Majesté les ayant fait assembler luy auoit commandé de leur dire que son intention estoit auant que de proceder à l'election des Cheualiers qu'il retenoit pour estre faits à cette promotion, d'auoir leur aduis sur la rebellion & felonnie des Duc d'Elbeuf, & Marquis de la Vieuille; lesquels estans fortis hors du Royaume, porté les armes contre le seruice de sa Majesté, & par consequent contreuenus aux Statuts de l'Ordre, sadite Majesté les iugeoit indignes d'estre Cheualiers, & qu'ils deuoient estre degradez dudit Ordre. Surquoy elle vouloit auoir l'aduis d'un chacun, que le sien estoit conforme à celui du Roy, & qu'à l'exemple du procedé tenu par Charles Duc de Bourgongne contre Jean de Bourgongne Duc de Brabant son cousin, leurs Armes fussent detachées & rompuës, & qu'en la place fust mis vn Tableau où seroit inferé l'Arrest & la cause de leur degradation. Tous les Cheualiers & Officiers ayant opiné sur cette matiere, furent tous de l'aduis de M. le Garde des Seaux, sinon que M. le Marquis de Trainel fut d'opinion que l'on deuoit leur enuoyer demander l'Ordre. Surquoy ayant recueilly les voix, il fut iugé plus à propos de les degrader en plain Chapitre, & de detacher leurs Armes lors que sa Majesté seroit entrée en l'Eglise, y mettant en la place vn Tableau noir où seroit escrit l'Arrest de leur degradation, que mondit sieur le Garde des Seaux se chargea de dresser, apres que la chose fut ainsi resoluë.

Le Roy ayant appellé le Secretaire de l'Ordre, luy commanda de faire lecture tout haut des noms de ceux que sa Majesté auoit choisis, faisant deuant entendre sadite Majesté à toute la compagnie qu'il n'admettoit M<sup>rs</sup> les Ducs de la Tremoille & de Brissac, qu'en cas qu'ils se purgeassent du crime dont ils estoient preuenus, conformément aux Statuts de l'Ordre.

En suite dequoy le fufdit Secretaire du mefme Ordre fit la lecture felon le commandement de fa Majesté, & bailla apres le Roolle au Heraut de l'Ordre pour les proclamer dans la Chambre du Roy en cette maniere.

## ROOLLE DES CHEVALIERS A PROCLAMER.

M. le Cardinal de Richelieu.

M. le Cardinal de la Vallette.

### P R E L A T S.

M. l'Archeuefque de Paris.

M. l'Archeuefque de Bourdeaux.

M. l'Archeuefque de Narbonne.

### C H E V A L I E R S.

M. le Duc de Longueuille.

M. le Comte D'Alais.

M. le Comte de Harcourt.

M. de la Tremoille, pourueu qu'il se purge dans le temps de la Pentecofte du crime dont il est preuenue dans le Parlement.

M. le Duc de Briffac, pourueu qu'il se purge dans le temps de la Pentecofte du crime dont il est preuenue.

M. le Duc de Candalle.

M. le Duc de la Vallette.

M. le Duc de Hallewin.

M. le Comte de Tonnerre.

M. le Marefchal D'Eftrees.

M. de Vaubecourt.

M. de Senectere.

M. le Vicomte de Pompadour.

M. le Comte de la Marck-Bouillon.

M. le Marquis de Neelle.

M. le Marquis de Gordes.

M. le Comte de Lannoy.

M. le Marquis de Varennes.

M. le Marefchal de Brezé.

M. le Comte de Brassac.

M. le Marefchal de Toyras.

M. le Comte de Noailles.

M. de Poyanne.

M. le Marquis de Foffez.

M. le Marquis de Bourbonne.

M. le Vicomte de Polignac.

M. le Vicomte D'Arpajon.

M. le Marquis D'Alluye.  
M. le Comte de Sault.  
M. Pompée Frangipani.  
M. le Comte D'Orual.  
M. le Premier.  
M. le Baron de Pont-Chasteau.  
M. du Pont de Courlay.  
M. de la Messeraye.  
M. de Villequier.  
M. le Comte de Tournon.  
M. de la Mailleraye.  
M. le Comte de Thianges.  
M. le Marquis D'Ambres.  
M. le Comte de Parabere.  
M. de Montcaurel.  
M. le Marquis Entio Bentiuoglio, dont le rang est à regler.

*Resolu au Chapitre tenu à Fontainebleau le cinquiesme iour de May 1633.*

Signé

LOVIS.

Et plus bas,

D V R E T.

Ladite publication estant faiçte, sa Majesté deputa pour assister le lendemain à la verification des preuues des Cheualiers nommez.

M E S S I E V R S,

de Monbazon.

Marquis de Trainel.

Comte de Tresmes.

Marquis de Rambouillet.

Marquis de Nangis.

Souuré.

du Hallier.

de Rochefort.

Le Vendredy fixiesme du mois de May, Messieurs les Commandeurs deputez se trouuerent au logis de M. le Grand Aumosnier sur les sept heures du matin, où Messieurs les Officiers Commandeurs se rendirent pareillement. M. le Grand Aumosnier ayant pris la place au haut bout de la table, & tous les Cheualiers selon le rang du iour precedent, on commença à faire ouuerture & lecture des preuues de Noblesse, vie & mœurs de chasque Cheualier nommé, dont il fut tenu Registre par le Secretaire de l'Ordre, pour estre mis avec les autres Registres dudit Ordre. L'on commença par  
la preuue



la preuue de M. le Garde des Seaux, puis par celle du Preuost & Maistre des Ceremonies, qui n'entrèrent que lors qu'elles furent iugées, ne pouuant assister au iugement d'icelles.

La lecture & iugement desdites preuues durerent iusques à dix heures, & lors chacun se retira.

Le Vendredy ensuiuant treziesme dudit mois, le Roy estant dans le cabinet de l'Ouaille, fit Cheualiers ceux qui estoient nommez, sans obseruer aucun ordre, mais seulement selon qu'ils se presentoient, les faisant mettre à genoux, & leur frappant de son espée nuë sur l'espaule droicte, puis sur la gauche, en disant à chacun d'iceux l'vn apres l'autre. *De par Sainct Georges, & de par Sainct Michel, ie vous fais Cheualier.*

Le Samedy matin quatorziesme dudit mois, le Roy ayant réglé les rangs & changé quelque chose au Roolle des Cheualiers proclamez, le bailla au Preuost & Maistre des Ceremonies des Ordres, signé de sa Majesté, & contresigné D V R E T, pour faire attacher leurs Armes en l'ordre suiuant, avec commandement de ne mettre point celles des absens, sinon celles de Monsieur le Duc D'Orleans, & celles de M<sup>rs</sup> D'Elbeuf & de la Vieuille, pour estre ces deux dernieres destachées de leurs places, & rompuës suiuant l'Arrest.

#### P R E M I E R E M E N T.

M. le Cardinal de Richelieu.

page 4

M. le Cardinal de la Vallette.

5

#### P R E L A T S.

M. l'Archeuesque de Narbonne.

6

M. l'Archeuesque de Paris.

7

M. l'Archeuesque de Bourdeaux.

8

#### C H E V A L I E R S.

M. le Duc de Longueuille.

9

M. le Comte de Harcourt.

10

M. le Comte D'Alais.

11

M. de la Tremoille.

12

M. le Duc de Ventadour.

13

Le Samedy, premier iour de la Ceremonie.

M. le Duc de Hallewin.

15

M. le Duc de Briffac.

16

M. le Duc de Candalle.

14

Le Dimanche second iour.

M. le Duc de Briffac.

16

M. le Duc de Candalle.

14

M. le Duc de Hallewin.

15

Le Lundy troisiésme iour.

M. le Duc de Candalle.

M. le Duc de Hallewin.	15
M. le Duc de Briffac.	16
M. le Duc la Vallette.	17
M. le Comte de Tonnerre.	18
M. le Marefchal D'Eftrees.	19
M. de Vaubecourt.	20
M. de Seneçtere.	21
M. le Vicomte de Pompadour.	22
M. le Marquis de Neelle.	23
M. le Marquis de Gordes.	24
M. le Comte de Lannoy.	25
M. le Marquis de Varennes.	26
M. le Marefchal de Brezé.	27
M. le Comte de Braffac.	28
M. le Marefchal de Toyras, duquel les Armes n'ont efté mifes au lieu de la Ceremonie pour eftre absent.	29
M. le Comte de Noailles.	30
M. de Poyanne.	31
M. le Marquis de Foffez.	32
M. le Marquis de Bourbonne.	33
M. le Vicomte de Polignac.	34
M. le Vicomte D'Arpajon.	35
M. le Marquis D'Alluye.	36
M. le Comte de Sault.	37
M. le Comte D'Orual.	38
M. le Premier.	39
M. le Baron de Pont-Chafteau.	40
M. du Pont de Courlay.	41
M. de la Melleraye.	42
M. le Marquis de Mortemar.	43
M. de Villequier.	44
M. le Comte de Tournon.	45
M. de la Mailleraye.	46
M. le Comte de Thianges.	47
M. le Marquis D'Ambres.	48
M. le Comte de Parabere.	49
M. de Montcaurel.	50
M. de Liancourt.	51
M. de Sainct-Symon.	52

Le Sieur D'Acheres Preuoft & Maiftre des Ceremonies des Ordres, ayant  
receu le fufdit commandement, fit attacher les Armes des Princes & Ducs  
defia Commandeurs, avec celles des nommez & retenus felon le rang de

leurs Duchez fuiuant les Statuts de l'Ordre, & les Gentils-hommes selon le rang de leur promotion & nomination.

P R E M I E R E M E N T.

Les Armes du Roy au dessus de l'entrée proche sa Chaise, ayant l'Autel de front.

Celles de Monsieur à la main droicte, du costé du Roy.

Celles de Monsieur le Prince vis à vis, au costé gauche.

M. le Comte, à droict.

M. de Longueuille, à gauche.

M. D'Elbeuf, à droict.

M. le Comte de Harcourt, à gauche.

M. le Comte D'Alais, à droict.

M. de la Tremoille, à gauche.

M. de Ventadour, à droict.

M. de Monbazon, à gauche.

M. de Rais, à droict.

Le premier iour.

M. de Hallewin, à gauche.

M. de Briffac, à droict.

M. de Candalle, à gauche.

Le second iour apres, M. de Rais.

M. de Briffac, à gauche.

M. de Candalle, à droict.

M. de Hallewin, à gauche.

Le troiefieme iour.

M. de Candalle, à gauche.

M. de Hallewin, à droict.

M. de Briffac, à gauche.

M. de Chaulnes, à droict.

M. de la Vallette, à gauche.

M. D'Aumont, à droict.

M. le Marquis de Trainel, à gauche.

M. du Bellay, à droict.

M. de la Curée, à gauche.

M. de Bethune, à droict.

M. le Marechal de Saint-Luc, à gauche.

M. le Comte de Tresmes, à droict.

M. de Rambouillet, à gauche.

M. le Vicomte de Brigueil, à droict.

M. le Marquis de Nangis, à gauche.

M. de Souuré, à droict.

M. du Hallier, à gauche.

M. le Marquis de la Vieuille.  
 M. de Rochefort, à gauche.  
 M. le Comte de Tonnerre, à droict.  
 M. le Marefchal D'Eſtrées, à gauche.  
 M. de Vaubecourt, à droict.  
 M. de Seneçtere, à gauche.  
 M. de Pompadour, à droict.  
 M. le Marquis de Neelle, à gauche.  
 M. le Marquis de Gordes, à droict.  
 M. le Comte de Lannoy, à gauche.  
 M. le Marquis de Varennes, à droict.  
 M. le Marefchal de Brezé, à gauche.  
 M. de Braſſac, à droict.  
 M. de Noailles, à gauche.  
 M. de Poyanne, à droict.  
 M. de Foſſez, à gauche.  
 M. de Bourbonne, à droict.  
 M. de Polignac, à gauche.  
 M. D'Arpajon, à droict.  
 M. le Marquis D'Alluye, à gauche.  
 M. le Comte de Sault, à droict.  
 M. le Comte D'Orual, à gauche.  
 M. le Premier, à droict.  
 M. du Pont-Chaſteau, à gauche.  
 M. du Pont de Courlay, à droict.  
 M. de la Meſleraye, à gauche.  
 M. le Marquis de Mortemar, à droict.  
 M. de Villequier, à gauche.  
 M. de Tournon, à droict.  
 M. de la Mailleraye, à gauche.  
 M. de Thianges, à droict.  
 M. D'Ambres, à gauche.  
 M. de Parabere, à droict.  
 M. de Montcaurel, à gauche.  
 M. de Liancourt, à droict.  
 M. de Sainct-Symon, à gauche.

Proche de l'Autel à main droicte au deſſus du banc de M<sup>es</sup> Prelats furent attachées les Armes de MM. les Cardinaux Duc de Richelieu, de Lion & de la Vallette, & au deſſus celles de M<sup>es</sup> les Archeueſques de Narbonne, de Paris, & de Bourdeaux.

Le Preuoſt & Maiftre des Ceremonies ayant donné aduis au Roy que toutes choſes eſtoient préparées ſelon l'ordre que ſa Majeſté luy auoit donné.

donné. Sadite Majesté se rendit à deux heures apres midy dans le departement de la Reyne mere, où tous les Cheualiers, tant Cōmandeurs que Nouices se trouuerent aussi, & ledit Maistre des Ceremonies apres auoir faict marcher les trompettes, les tambours, les haut-bois, & les quatre Herauts deux à deux & le Roy d'armes de Frâce apres, fit passer l'Huissier de l'Ordre, puis le Heraut, & apres commença d'appeller le Secretaire de l'Ordre, puis le Grand Tresorier pour marcher ensemble, le Grand Tresorier à la droite, puis le Garde des Seaux, & en suite tous les Cheualiers, à commencer au dernier, finissant à M. le Prince selon l'ordre cy-dessus, puis ledit Maistre des Ceremonies fut prendre sa place entre le Grand Tresorier & le Secretaire. Marchant en cet ordre ils passerent toute la terrasse & la salle des Gardes du Corps, & entrerent dans l'Eglise, où les Cheualiers Nouices se placerent sur vn banc à main gauche que le Maistre des Ceremonies leur auoit faict preparer tous d'vn costé, puis les Commandeurs prirent leurs places sur les hauts sieges à droicte & à gauche au deffous de leurs Armes.

Le Roy estant arriué & assis dans sa Chaise, la queuë de son manteau portée par M. le Marquis de Gesvres, commanda au Heraut de l'Ordre de detacher les armes de M<sup>rs</sup> D'Elbeuf & de la Vieuille, ce qu'il fit; & les ayant rompuës & foullées aux pieds, y attacha en la place par le commandement de sa Majesté deux tableaux noirs, avec ces inscriptions en lettres blanches.

*Extrait des Registres de l'Ordre du Sainct Esprit.*

**L**E Roy Chef, & Souuerain Grand-Maistre dudit Ordre seant audit Chapitre, De l'aduis de tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers y assistant, A déclaré & declare les Duc D'Elbeuf & Marquis de la Vieuille, degradez dudit Ordre, sans qu'à l'aduenir ils en puissent porter les marques, ny iouyr des honneurs, authoritez, & priuileges y appartenant. Et pour faire connoistre à la posterité leur felonnie & ingratitude: A ordonné & ordonne, que les tableaux de leurs Armes cy-deuant mises en l'Eglise des Augustins de Paris en seront leuez, & au lieu où la Ceremonie se faict presentement, seront lesdites Armes detachées d'avec celles des autres Commandeurs & Cheualiers, & en leurs places seront mis des tableaux noirs dans lesquels le dispositif du present Arrest sera inferé, qui demeurera attaché dans lesdits Augustins, au mesme lieu où estoient lesdits tableaux des Armes des susdits Duc D'Elbeuf & Marquis de la Vieuille. Enjoint au Heraut dudit Ordre de tenir la main à l'exécution du present Arrest. Prononcé audit Chapitre tenu à Fontainebleau le cinquiesme de May mil six cents trente-trois.

Cette execution faicte, le Roy commanda au Maistre des Ceremonies de scauoir de M. le Cardinal Duc de Richelieu, s'il desiroit estre receu deuant Vespres ou apres, lequel fit responce que sa Majesté le receuroit s'il

luy plaifoit apres Vespres. De sorte que sadite Majesté commanda audit Maistre des Ceremonies de les faire dire; lesquelles estant acheuées, sa Majesté sortit de sa Chaise pour aller à celle qui luy estoit preparée deuant l'Autel, la queuë de son manteau portée par M. le Marquis de Gesvres comme dessus, marchant deuant sadite Majesté, l'Huissier, le Heraut, le Secretaire, le Grand Tresorier, & le Preuost & Maistre des Ceremonies au milieu, & plus derriere le Garde des Sceaux de l'Ordre.

Le Roy estant dans sa Chaise, & ayant receu MM. les Cardinaux de Richelieu & de la Vallette, l'vn apres l'autre lisant chacun son serment, & receuant le cordon bleu & la Croix en la maniere qu'il se void dans les Statuts sans se mettre à genoux, mais s'inclinant seulement vn peu, fit venir les trois Prelats qui presterent le serment à genoux, & receurent le cordon, puis ostant leur Camail le Roy leur en mit vn, où la grande Croix de l'Ordre estoit attachée. Ce qu'estant fait, sa Majesté commanda au Maistre des Ceremonies d'aller querir M<sup>rs</sup> de Longueuille, de Harcourt & D'Alais, pour estre receus ensemble Cheualiers, ce qu'il fit, prenant M. le Prince & M. le Comte pour leur seruir de parrains, & les faisant marcher entre eux deux, luy estant deuant les conduisit au Roy, lequel les faisant mettre à genoux fit prester le serment à M. de Longueuille pour tous trois, & les mesmes Ceremonies que l'on void prescrites dans les Statuts, furent obseruées, puis s'en retournerent en leurs places de Nouices au mesme ordre qu'ils estoient venus. Apres le Maistre des Ceremonies prenant M<sup>rs</sup> les Ducs de Rais & de Chaulnes pour parrains, fit marcher tous les Ducs Nouices cy-dessus nommez, entre eux deux, où estant deuant le Roy M. de la Tremoille presta le serment pour eux tous, & receurent le manteau & le collier de l'Ordre avec les Ceremonies accoustumées. Cela fait, le Roy commanda au Maistre des Ceremonies d'amener huit Gentils-hommes nommez, à chascque fois; ce qu'il fist, & prit pour parrains M<sup>rs</sup> D'Aumont & de Trainel, qui en menerent encor huit autres, puis changea de parrains, & prit M<sup>rs</sup> du Bellay & de Bethune qui acheuerent de conduire tout le reste des Cheualiers nommez, lesquels estans tous receus sa Majesté s'en retourna en sa place, conduite par tous les Officiers, & les derniers Cheualiers receus, au mesme ordre qu'elle estoit venuë en sa Chaise proche de l'Autel, puis chacun se retira sans garder aucun rang.

Le Dimanche matin iour de Pentecoste & quinzième dudit mois de May, le Roy se rendit sur les neuf heures au mesme lieu d'où il estoit party le iour precedent, & apres que les Cheualiers furent arriuez, sa Majesté commanda au Preuost & Maistre des Ceremonies de faire marcher, ce qu'il fit au mesme ordre que le iour precedent, sinon des trois Ducs dont le rang est cy-dessus escrit pour les trois iours, puis estans tous arriuez à l'Eglise, & ayant pris leurs places aux hauts sieges, chacun au dessous de ses Armes. Le Roy estant arriué, la queuë de son manteau portée par M. le Marquis de

Gesvres comme il a esté remarqué cy--deuant, le Clergé chanta le *Veni Creator*, lequel estant finy ledit Clergé se disposa le premier d'aller à la Procession. M. le Cardinal de Lion Grand Aumosnier Officiant, & marchant accompagné de ses Acolites, Sous-Diacrès & Diacres, fut suiuy de tout le corps de l'Ordre au mesme rang qu'ils estoient entrez: Le Roy le dernier, accompagné de MM. les Cardinaux & Prelats, ladite Procession sortant par la porte du pavillon proche de l'Autel, & descendant le rampant du grand degré, puis remontant l'autre pour r'entrer par la salle des Gardes dans l'Eglise, où le Roy estant r'entré la Messe commença en Musique à deux Chœurs, sçavoir la Chapelle & la Chambre. L'Euangile estant dite, le Maistre des Ceremonies ayant le Heraut & l'Huissier deuant luy alla querir M. le Cardinal Duc de Richelieu, comme plus ancien Prelat, afin d'apporter les Euangiles à baiser au Roy, le conduisant ainsi à l'aller & au retour, puis se remit en sa place attendant l'Offerte, pour laquelle le Garde des Seaux & ledit Maistre des Ceremonies allerent à l'Autel, ayant deuant eux le Heraut & l'Huissier, afin d'aller querir l'Offrande du Roy, sçavoir ledit Garde des Seaux le cierge, pour le bailler à sa Majesté, & ledit Maistre des Ceremonies les trente-vn escu d'or tant que le Roy a d'années, pour les bailler à M. le Prince. Ce qu'estant ffaict, sa Majesté partit pour aller à l'Offerte, ayant deuant elle tous les Officiers, & portant elle-mesme son cierge, & apres elle M. le Prince portant l'argent, lequel il offrit en mesme temps que sa Majesté eut offert son cierge, puis tous les Officiers le reconduisirent en sa place. En suite dequoy les Cheualiers allerent à l'Offerte deux à deux selon leurs rangs, les plus grands les premiers portant aussi chacun vn cierge avec vn escu y attachié, puis se remirent en leurs places au mesme ordre.

A l'*Agnus Dei*, le Preuost & Maistre des Ceremonies ayant deuant luy le Heraut & l'Huissier, partit pour aller querir M. le Cardinal Duc de Richelieu, afin d'apporter la Paix à baiser au Roy au mesme ordre qu'il auoit ffaict les Euangiles: Et le temps de la Communion estant venu, tous les Officiers marcherent deuant sa Majesté pour le conduire à la table, sadite Majesté estant suiue de M. le Prince & de M. le Comte qui prirent les deux bouts de la nappe. M. le Prince le droict, & M. le Comte le gauche, tandis que sa Majesté communia, laquelle ayant communié par les mains de M. le Cardinal de Lion Grand Aumosnier officiant, se mit à genoux sur vn carreau, que le Maistre des Ceremonies luy auoit fait preparer proche de sa Chaise, & au mesme endroit où sadite Majesté auoit receu les Cheualiers le Samedy, pour voir communier tous lesdits Cheualiers & Officiers qui communierent chacun selon leur rang, les plus grands les premiers.

La Messe estant dite, toute la compagnie sortit au mesme ordre qu'elle estoit entrée, pour aller dîner dans la salle du Bal où le festin estoit preparé, la table du Roy au haut de la salle proche la cheminée, & releuée plus

haute que les autres. Celle de MM. les Cardinaux & Prelats à la main droite de sa Majesté, & celle des Commandeurs Cheualiers & Officiers à sa main gauche. Lefdits Cheualiers se mirent aussi au dessous desdits Cardinaux & Prelats du mesme costé, apres que les premieres places furent remplis au haut bout. Du costé gauche & apres les Cheualiers, se mirent le Preuost & Maistre des Ceremonies, le Grand Thresorier & le Secretaire. M. de Bullion Garde des Seaux ayant supplié le Roy de l'en dispenser, estant à remarquer qu'ils estoient tous assis d'un costé de la table ainsi qu'aux Religions.

Après auoir disné & assisté aux graces du Roy, chacun se retira chez soy iusques sur les trois heures, que tous les Cheualiers & Officiers se rendirent au mesme lieu d'où ils estoient partis le matin, tous vestus de noir avec leurs grands manteaux de dueil, & le Roy vestu de violet. Estans tous arriuez le Maistre des Ceremonies les fit marcher en leurs rangs pour aller à Vespres, qui furent dictes des Trespassez, & n'y eut autre ceremonie, sinon qu'estans acheuées, toute la compagnie reconduisit le Roy en sa chambre au mesme ordre qu'elle estoit venue.

Le Lundy seiziesme dudit mois sur les huiet heures du matin la Chapelle ardente estant prestee, & le Maistre des Ceremonies ayant fait attacher toutes les Armés des Cheualiers decedez depuis la derniere creation, alla aduertir le Roy que tout estoit prest, & qu'il pourroit partir quand il luy plairoit, & lors sa Majesté se rendit au mesme lieu que les iours precedens, où toute la compagnie l'alla trouuer avec les mesmes habits que ceux du Dimanche au soir, & partirent ainsi tous au mesme ordre qu'ils auoient fait ledit iour. Le Roy estant arriué, la Messe des Morts commença. M. l'Archeuesque de Narbonne Officiant, & n'y eut aucune ceremonie iusques à l'offerte, pour laquelle M. le Garde des Seaux & le Maistre des Ceremonies allerent à l'Autel au mesme ordre que le iour precedet prendre le cierge du Roy, & vn escu seulement. M. le Garde des Seaux baillant le cierge au Roy, & ledit Maistre des Ceremonies l'escu à M. le Prince, qui accompagna sa Majesté comme le iour de deuant. Sadite Majesté ayant aussi deuant elles tous les Officiers qui la reconduisirent en sa chaise, puis tous les Cheualiers allerent deux à deux à l'Offerte, apres que le Maistre des Ceremonies leur eust fait bailler à chacun vn cierge, où estoit attaché l'escusson de leurs Armes, n'y ayant que le Roy ce iour-là qui donna vn escu. Le reste de la Messe fut sans ceremonie, n'y ayant point de Paix à baiser, mais aussi tost qu'elle fut dictée, M. l'Archeuesque de Narbonne avec ses Acolites, Sous-Diacres, & Diacres vint deuant la Chapelle ardente, y jettant de l'eau benite, & disant vn *De profundis*, avec l'Oraison des Morts, & particulièrement pour le feu Roy Henry III. Instituteur de l'Ordre; puis chacun se retira, conduisant le Roy comme le iour precedent, & ainsi finit la Ceremonie.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101

LECTURE NOTES

PLATO'S THEORY OF IDEAS

1. THE PROBLEM OF IDEAS

2. THE THEORY OF IDEAS

3. THE THEORY OF IDEAS

4. THE THEORY OF IDEAS

5. THE THEORY OF IDEAS

6. THE THEORY OF IDEAS

7. THE THEORY OF IDEAS

8. THE THEORY OF IDEAS

9. THE THEORY OF IDEAS

10. THE THEORY OF IDEAS

11. THE THEORY OF IDEAS

12. THE THEORY OF IDEAS



*EXPLICATION DE LA PREMIERE FIGURE  
de la ceremonie faite à Fontainebleau, à la reception des  
Cheualiers du saint Esprit.*

**D**ISPOSITION de l'ordre tenu au marcher, tant de M<sup>rs</sup> les Cheualiers Commandeurs, que des Nouices, lors qu'ils sortirent du departement de la Reyne Mere, où ils estoient tous assemblez.

- A. La porte par où ils sortirent, en cheminant le long de la terrasse, marquée B. & entroient à la porte, marquée C. & de là au lieu où ils furent faits Cheualiers.
- D. Les Trompettes, qui marchaient les premiers.
- E. Les Tambours.
- F. Les Fifres & Hauts-bois.
- G. Quatre Herauts d'Armes, marchant deux à deux.
- H. Le Roy d'Armes de France, marchant seul.
- I. Le S<sup>r</sup> de Bourg-neuf, Huissier de l'Ordre, marchant seul.
- K. Le S<sup>r</sup> du Pont, Heraut de l'Ordre, marchant seul.
- L. Trois Officiers de l'Ordre ensemble, à sçauoir M<sup>rs</sup> d'Acheres, Preuost & Maistre des Ceremonies, Bouthillier, grand Thresorier, & Duret-Chevry, Secretaire.
- M. M. de Bullion, Garde des Seaux de l'Ordre, marchant seul.
- N. M<sup>rs</sup> les Cheualiers Nouices, marchant deux à deux, chacun en son rang.
- O. M<sup>rs</sup> les Commandeurs, marchant aussi deux à deux, chacun à son rang.
- P. Le Roy, marchant seul; la queue de son manteau, portée par M. le Marquis de Gefvres, & derriere sa Majesté M. le Cardinal, Duc de Richelieu, seul; vn Aumosnier portant sa queue.

---

*Explication de la seconde figure.*

**D**ISPOSITION de la Chappelle preparée en la Salle de la Belle Cheminée, pour la reception de M<sup>rs</sup> les Cheualiers.

- A. Lieu où le Roy estoit durant les Vespres, ayant à costé de luy M. le Comte, & derriere M. le Marquis de Gefvres; son Confesseur à droict, & cinq de ses Aumosniers à gauche.
- B. Les bancs à droit & à gauche, où estoient assis M<sup>rs</sup> les Commandeurs.
- C. Autre banc, où estoient assis les Nouices qui deuoient estre faits Cheualiers.
- D. M. de Bullion, Garde des Seaux de l'Ordre.
- E. Trois Officiers de l'Ordre, à sçauoir M<sup>rs</sup> d'Acheres, Bouthillier, & Duret, celuy-cy estant à la gauche dudit S<sup>r</sup> d'Acheres, & celuy-là à sa droite.
- F. Le S<sup>r</sup> du Pont, Heraut de l'Ordre.

- G. Le Sr de Bourg-neuf, Huiffier de l'Ordre.  
 H. M. le Cardinal, Duc de Richelieu.  
 I. M. le Cardinal de la Vallette.  
 K. Derriere MM. les Cardinaux il y auoit deux bancs, en l'vn desquels estoient M<sup>rs</sup> les Archeuesques de Narbonne, de Paris, & de Bourdeaux; & en l'autre derriere eux estoient les Euesques d'Aire, & d'Orleans.  
 Et derriere ceux-cy estoient les Aumosniers de M<sup>rs</sup> les Prelats.  
 K. M. le Cardinal de Lion, Grand Aumosnier, qui officia.  
 L. L'Abbé d'Espierres, Diacre.  
 M. L'Abbé de Pontigny, Sous-Diacre.  
 N. Le lieu d'où on apportoit les manteaux des nouveaux Cheualiers.  
 O. La Musique de la Chambre.  
 P. Lieu où estoit le Roy, lors qu'il donnoit l'Ordre aux Cheualiers.  
 Q. M. de Bullion, tenant le liure, sur lequel il faisoit faire le serment à chacun des Cheualiers Nouices, auparauant que de receuoir le Collier des mains de sa Majesté.  
 R. M. Bouthillier, qui presentoit les Colliers à sa Majesté à mesure qu'elle les donnoit à chaque Cheualier.  
 S. Le Heraut de l'Ordre.  
 T. L'Huiffier de l'Ordre.  
 V. M. Duret-Chevry, Secretaire de l'Ordre.  
 X. M. le Marquis de Gesvres.  
 Y. La Reyne, accompagnée de Mes-Dames la Comtesse de Soissons, Duchesses de Longueville, de Monbazon, de Rohan, & autres Dames.  
 Z. Les filles de la Reyne.  
 A l'opposite de l'eschaffaut de la Reyne il y en auoit vn autre où estoient M<sup>rs</sup> les Ambassadeurs, M. Seguier, Garde des Seaux de France, M<sup>rs</sup> les Conseillers & Secretaires d'Etat, M<sup>rs</sup> les Maistres des Requestes, M<sup>rs</sup> des Finances, Madame la Garde des Seaux, & les femmes de M<sup>rs</sup> les Officiers de l'Ordre.

---

*Explication de la troisieme figure.*

**L'**ORDRE ou disposition du Festin qui fut fait la Salle du Bal par le Roy à M<sup>rs</sup> les Cheualiers apres leur creation.

- A. La Table de sa Majesté, où il estoit seul, & seruy par les cent Suisses de sa Garde.  
 Aux deux costez de la Salle estoient deux grandes Tables de la longueur d'icelle, où estoient assis M<sup>rs</sup> les Cheualiers tous d'vn costé, en l'ordre qu'on les voit representez dans la figure: Au haut bout de celle du costé droit de sa Majesté estoit assis M. le Cardinal, Duc de Richelieu, & apres luy les autres Ecclesiastiques, chacun en leur rang, tous seruis par lesdits cent Suisses, auxquels toutes les viandes qu'on desseruit furent données, selon la coustume pratiquée en pareille ceremonie.

1. In the first place, it is necessary to understand the nature of the problem. The problem is to find the value of the function  $f(x)$  at the point  $x = a$ . This can be done by using the definition of the function and the properties of the real numbers. The function  $f(x)$  is defined as the limit of the sequence  $f_n(x)$  as  $n$  goes to infinity. The properties of the real numbers are that they are closed under addition, subtraction, multiplication, and division, and that they are ordered. The value of the function  $f(x)$  at the point  $x = a$  is the limit of the sequence  $f_n(a)$  as  $n$  goes to infinity. This limit exists if and only if the sequence  $f_n(a)$  is Cauchy. The Cauchy criterion for the convergence of a sequence is that for every  $\epsilon > 0$ , there is a positive integer  $N$  such that for all  $m, n > N$ ,  $|f_m - f_n| < \epsilon$ . If the sequence  $f_n(a)$  is Cauchy, then it converges to a limit  $L$ . This limit  $L$  is the value of the function  $f(x)$  at the point  $x = a$ . The value of the function  $f(x)$  at the point  $x = a$  is the limit of the sequence  $f_n(a)$  as  $n$  goes to infinity. This limit exists if and only if the sequence  $f_n(a)$  is Cauchy. The Cauchy criterion for the convergence of a sequence is that for every  $\epsilon > 0$ , there is a positive integer  $N$  such that for all  $m, n > N$ ,  $|f_m - f_n| < \epsilon$ . If the sequence  $f_n(a)$  is Cauchy, then it converges to a limit  $L$ . This limit  $L$  is the value of the function  $f(x)$  at the point  $x = a$ .

2. In the second place, it is necessary to understand the properties of the function  $f(x)$ . The function  $f(x)$  is defined as the limit of the sequence  $f_n(x)$  as  $n$  goes to infinity. The properties of the function  $f(x)$  are that it is continuous, differentiable, and integrable. The function  $f(x)$  is continuous if and only if the sequence  $f_n(x)$  converges uniformly. The function  $f(x)$  is differentiable if and only if the sequence  $f'_n(x)$  converges uniformly. The function  $f(x)$  is integrable if and only if the sequence  $f_n(x)$  converges uniformly. The value of the function  $f(x)$  at the point  $x = a$  is the limit of the sequence  $f_n(a)$  as  $n$  goes to infinity. This limit exists if and only if the sequence  $f_n(a)$  is Cauchy. The Cauchy criterion for the convergence of a sequence is that for every  $\epsilon > 0$ , there is a positive integer  $N$  such that for all  $m, n > N$ ,  $|f_m - f_n| < \epsilon$ . If the sequence  $f_n(a)$  is Cauchy, then it converges to a limit  $L$ . This limit  $L$  is the value of the function  $f(x)$  at the point  $x = a$ .



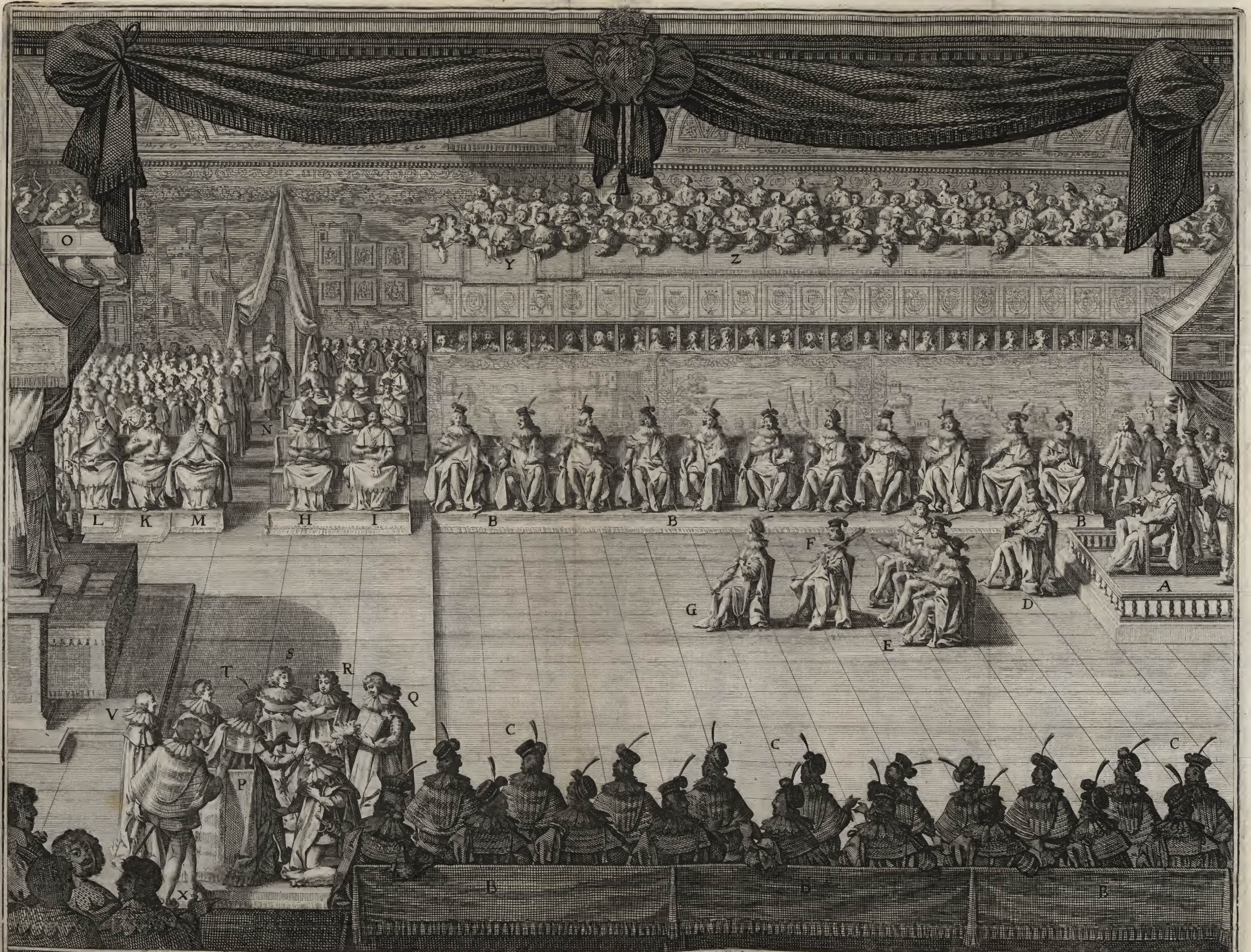
A Paris Chez Melchior Tauernier Graveur et Imprimeur du Roy pour les Tailles Douces demeurant en liste du Pallais sur le Quay qui regarde la Megiferic.

Disposition du Festin fait par sa Majesté a M.<sup>rs</sup> les Chevalliers apres leurs Creations faite a Fontaine blau le 14<sup>me</sup> May 1633. Avec Priuilege du Roy.

A. Bossart In.

et Vest.

Back of  
Foldout  
Not Imaged



A Paris Chez Melchior Tauernier Graveur et Imprimeur du Roy pour les Tailles Douces demeurant en liste du Pallais sur le Quay qui regarde la Megisserie.

Disposition a la Seance tenue a Fontaine-bleau a la Creation de M<sup>rs</sup> les Chevalliers faite le 24<sup>me</sup> May 1622. Avec Privilege du Roy

Besle Escl

Back of  
Foldout  
Not Imaged





A Paris Chez Melchior Tauernier Graueur et Imprimeur du Roy pour les Tailles Douces demurant en l'isle du Pallais sur le Quay qui regarde la Megisserie.

L'Ordre et disposition du Marcher de M<sup>rs</sup> les Cheualliers lors quilz furent Creez a Fontaine-bleau le 14. May 1633. avec Priuilege du Roy.

Bosse scul.

Back of  
Foldout  
Not Imaged

# LE ROY.



**L**OVIS LE IVSTE Treziesme du nom Roy FRANCE & de NAVARRE, fils de HENRY LE GRAND Quatriesme du nom aussi Roy de FRANCE & de NAVARRE & de MARIE DE MEDICIS, & mary d'ANNE D'AVSTRICHE fille aînée de Philippes Troisiesme Roy d'Espagne, & de Marguerite d'Austriche.

Porte deux Escussions ioints & accollez. Le premier d'azur a trois Fleurs de lys d'or, deux en chef & vne en pointe, qui est celuy des Armes de France. Le second de gueulles aux doubles chaisnes d'or, posées en orle, pal, fasce, bande & barre, qui est celuy des Armes de Navarre, que quelques-vns par erreur blasonnent, vn rais d'escarboucle accollé & pommeté d'or.

Supports, ou Tenans. Deux Anges, l'un à droict reuestu d'une cotte d'armes d'azur semée de Fleurs de lys d'or, l'autre à gauche aussi reuestu d'une cotte aux Armes de Navarre blasonnées cy-dessus.

Cimier vne double Fleur de lys d'or.



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is too light to transcribe accurately.]*

MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LION, 2  
GRAND AUMOSNIER DE FRANCE.



**E**MINENTISSIME ALPHONCE-LOUIS DU PLESSIS de Richelieu, Cardinal, Archevesque & Comte de Lion, Primat des Gaules, & Grand Aumosnier de France, par la demission d'Eminentissime Francois Cardinal de la Rochefoucaud, de laquelle charge il presta le serment entre les mains du Roy à Sainct Germain en Laye le Mercredy 24. Mars 1632. Il est frere aîné de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu.

Porte comme mondit seigneur l'Eminentissime Cardinal son frere, cy-apres feuillet 4.

THE HISTORY OF THE REIGN OF  
HENRY THE SEVENTH



THE HISTORY OF THE REIGN OF  
HENRY THE SEVENTH

THE HISTORY OF THE REIGN OF  
HENRY THE SEVENTH

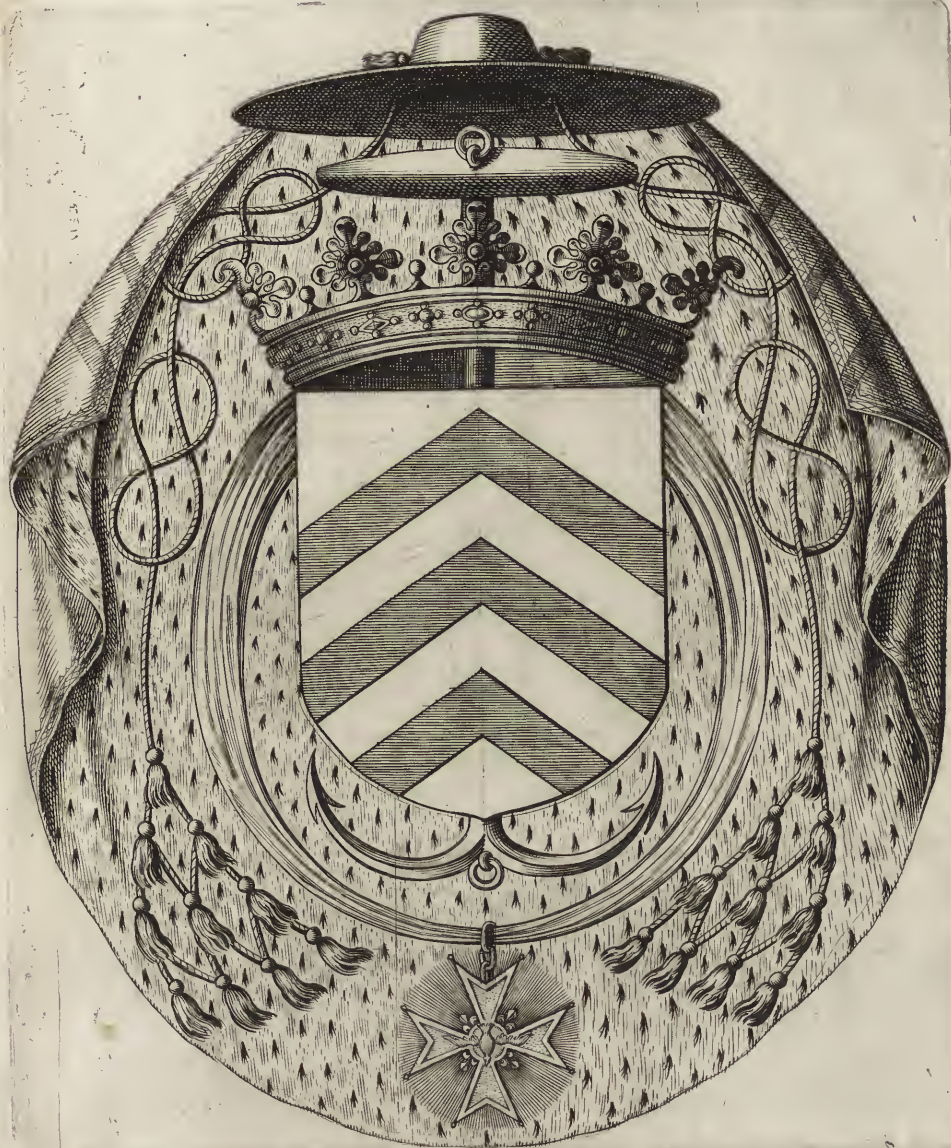
S'ENSUIVENT  
LES  
NOMS ET ARMES  
DES COMMANDEURS  
ET CHEVALIERS DE  
L'ORDRE DV S. ESPRIT.

Creez à Fontainebleau, le 14. iour de May  
1633. veille de la Pentecoste.





MONSEIGNEVR LE CARDINAL DVC  
DE RICHELIEV.



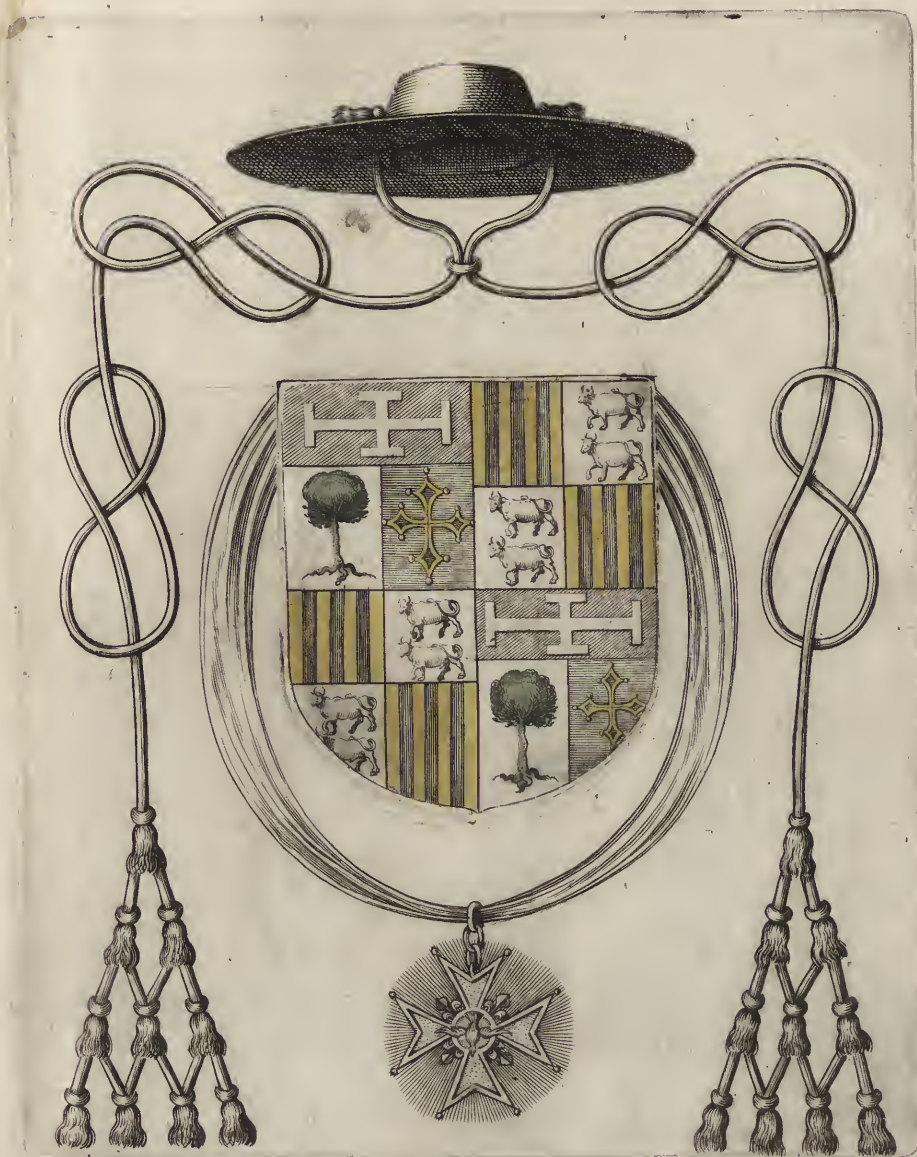
**E**MINENTISSIME ARMAND-IEAN DV PLESSIS,  
Cardinal Duc de Richelieu Pair de France, Grand Maistre, Chef &  
Superintendant General de la nauigation & commerce de France, Gouver-  
neur de Bretagne, fils de François du Plessis, quatriesme du nom Seigneur  
de Richelieu, de Beçay & de la Veruoliere, Cheualier des Ordres du Roy,  
Conseiller en ses Conseils d'Estat & Priué, & Capitaine des gardes du corps  
de sa Majesté, & de Suzanne de la Porte.

Porte d'argent à trois cheurons de gueulles, qu'aucuns blasonnent à vn  
cheuron de trois pieces.

Ses Armes sont decorées d'une Anchre qui les soustient, posée droicte sous  
l'escu, pour marque de sa dignité de Superintendant General de la nauiga-  
tion & commerce de France.



MONSEIGNEUR LE CARDINAL  
DE LA VALLETTE.



**E**MINENTISSIME LOUIS CARDINAL DE LA  
VALETTE, fils de Iean-Louis de Nogaret & de la Vallette, Duc  
d'Espernon Pair de France, Cheualier des Ordres du Roy Gouverneur de  
Guyenne, & de Marguerite de Foix, de Candalle.

Porte escartellé au premier & quatriefme, party & coupé en chef, le pre-  
mier party d'argent à l'arbre de sinople, qui est Nogaret, le second party de  
gueulles à la Croix vidée & pommetée d'or qui est Tholose. Le chef de  
gueulles à la Croix potencée d'argent. Au deuxiesme & troisiesme cartier,  
escartellé: le premier & quatriefme d'or à trois pals de gueulles qui est Foix,  
le deuxiesme & troisiesme d'or à deux vaches passantes de gueulles posées  
l'une sur l'autre, accornées, accollées & clarinées d'azur qui est Bearn.



The following is a list of the names of the members of the Council of the Royal Canadian Mounted Police, as of the 1st day of January, 1911.

His Excellency the Governor-General, Sir Robert Borden, G.C.M.G., K.C.M.G., K.C., P.C., C.D., C.B., C.E., C.S., C.M.G., C.M.A., C.M.S., C.M.I., C.M.E., C.M.F., C.M.N., C.M.P., C.M.Q., C.M.R., C.M.S., C.M.T., C.M.U., C.M.V., C.M.W., C.M.X., C.M.Y., C.M.Z., C.M.A.A., C.M.A.B., C.M.A.C., C.M.A.D., C.M.A.E., C.M.A.F., C.M.A.G., C.M.A.H., C.M.A.I., C.M.A.J., C.M.A.K., C.M.A.L., C.M.A.M., C.M.A.N., C.M.A.O., C.M.A.P., C.M.A.Q., C.M.A.R., C.M.A.S., C.M.A.T., C.M.A.U., C.M.A.V., C.M.A.W., C.M.A.X., C.M.A.Y., C.M.A.Z.

M. L'ARCHEVESQVE DE NARBONNE.

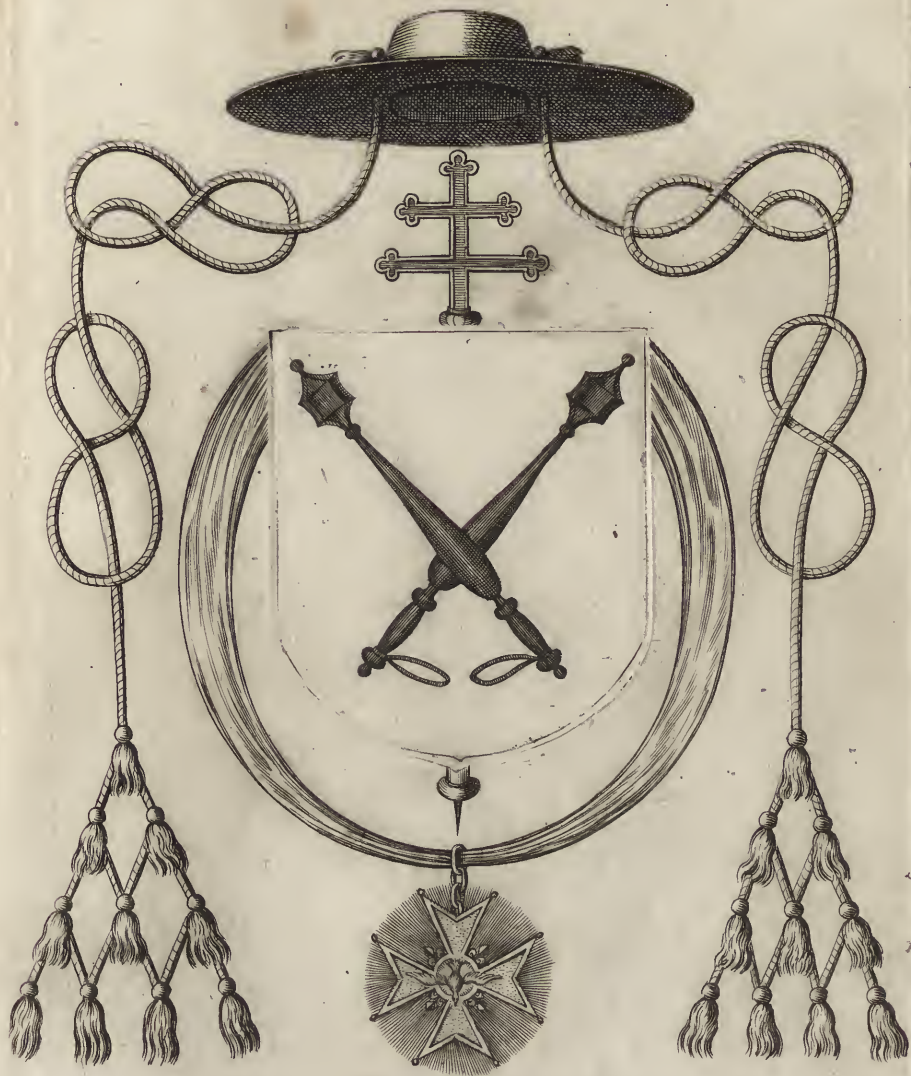


**C**LAUDE DE REBE' Archeuesque & Primat de Narbonne,  
Conseiller au Conseil d'Etat du Roy, & President nay des Estats  
generaux de la Prouince de Languedoc, fils de Claude de Rebé Cheualier  
Seigneur dudit Rebé & de Thify, Baron d'Amplepuis & de Chauaigny le  
lombard, & de Ieanne de Mezé.

Porte escartellé au premier & quatriesme, d'or a trois merlettes de sable,  
deux en chef & vne en pointe, qui est de Rebé, au deuxiesme & troisiesme,  
d'or a la fasce ondée de gueulles qui est de la Liegue, sur le tout de gueulles a  
trois cheurons d'argent, qui est de Fauerges.



*[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



**I**EAN-FRANCOIS DE GONDY Premier Archevesque de Paris, Conseiller du Roy en ses Conseils & Maistre de sa Chapelle, fils d'Albert de Gondy Duc de Rais, Pair & Mareschal de France, Cheualier des deux Ordres, & de Claude-Catherine de Clermont.

Porte d'or a deux Masses d'Armes de sable passées en fautoir, liées de gueulles par embas.





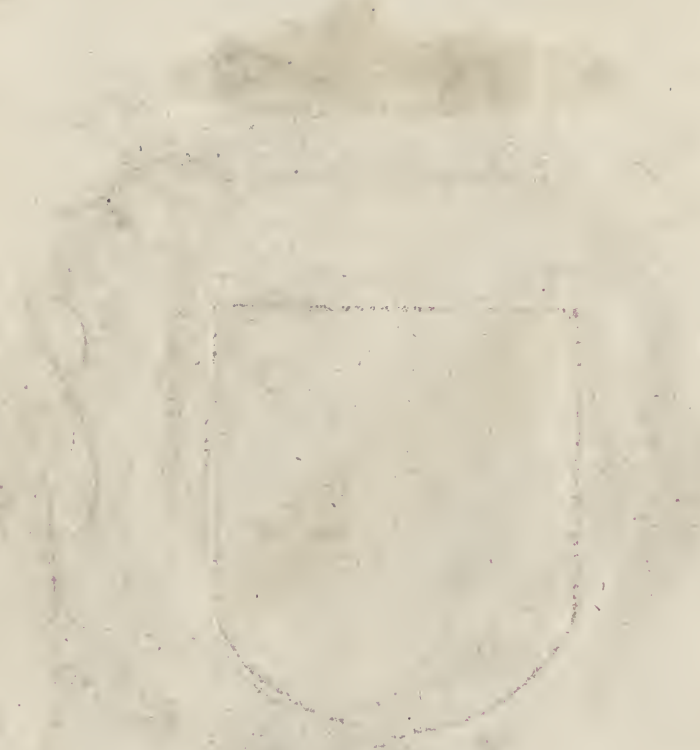
M. L'ARCHEVESQVE DE BOVRDEAVX.



**H**ENRY D'ESCOUBLEAV Archeuesque de Bourdeaux, Primat d'Aquitaine, Conseiller du Roy en ses Conseils, fils de François D'Escoubleau Seigneur de Sourdis & de Iouy, Cheualier des Ordres du Roy, Conseiller en son Conseil d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, Premier Escuyer de la grande Escuyrie de sa Majesté, & d'Isabeau Babou de la Bourdaisiere.

Porte party d'azur & de gueules a la bande d'or bronchant sur le tout.

17



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



**H**ENRY D'ORLEANS Duc de Longueville & d'Estouteville, Pair de France, Souverain de Neuf-chastel en Suisse, Comte de Dunois, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en Normandie, fils de Henry D'Orleans I. du nom Duc de Longueville & d'Estouteville, Souverain de Neuf-chastel, Comte de Dunois & de Tancarville, Prince de Chastellaillon, Baron de Partenay Vouuant, Meruant, & Seigneur de Monstrueil-bellay, Cheualier des deux Ordres, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en Picardie & pays reconquis, & de Catherine de Gonzague & de Cleues, lequel a espousé Louise de Bourbon fille de Charles Comte de Soissons, & d'Anne de Montafié.

Porte d'azura trois Fleurs de lys d'or, deux en chef & vne en pointe, au lambel d'argent a trois pendans posé en chef a vn baston aussi d'argent mis en bande.

Supports. Deux Anges au naturel.

Cimier vne double Fleur de lys d'or.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text appears to be organized into several paragraphs or sections, but the characters are too light to read accurately.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY



**HENRY DE LORRAINE** Comte de Harcourt, fils de Charles de Lorraine Duc d'Elbeuf, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conseiller en son Conseil d'Etat, Capitaine de cent hommes d'Armes de ses Ordonnances, & de Marguerite Chabor.

Porte party de trois & coupé d'un qu'on dit escartellé de huit cartiers. Au premier fascé d'argent & de gueulles de huit pieces, qui est de Hongrie. Au 2. d'azur semé de Fleurs de lys d'or au lambel a trois pendans de gueulles mis en chef, qui est de Naples-Sicile. Au 3. d'argent a la croix potencée d'or, accompagnée ou cantonnée de quatre croisettes aussi d'or, qui est de Hierusalem. Au 4. d'or a quatre palz de gueulles, qui est d'Arragon. Au 5. & premier de la poinre semé de France, a la bordure de gueulles, qui est d'Anjou. Au 6. d'azur au lyon contourné d'or couronné & armé de gueulles, qui est de Gueldres. Au 7. d'or au lyon de sable lampassé de gueulles, qui est de Flandres. Au 8. & dernier d'azur a deux bars addossés d'or semé de croix recroisettées au pied fiché aussi d'or, qui est de Bar. Sur le tout d'or a la bande de gueulles chargée de trois allerions d'argent, qui est Lorraine. Le grand Escu brisé en chef d'un lambel a trois pendans de gueulles, soubz-brisé d'une bordure de gueulles chargée de huit be-fans d'or.

Supports. Deux Aigles de sable chargées en l'estomac d'une croix recroisée d'or, qu'on appelle vulgairement Croix de Lorraine.

Cimier vne demie Aigle de mesme.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a title or header.



Extremely faint and illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or a list of items.



**L**OVIS DE VALOIS Comte d'Alais, Colonel General de la Caualerie legere de France, fils de Charles de Valois Duc d'Angoulesme, Pair de France, Comte d'Auuergne, aussi Colonel General de la Caualerie legere de France, & de Charlotte de Montmorency, lequel a espousé Henriette de la Guiche.

Porte d'azur a trois Fleurs de lys d'or, deux en chef & vne en pointe au baston raccourcy d'or posé en bande.

Supports.

Cimier.







**H**ENRY SEIGNEUR DE LA TREMOILLE Duc de Thouars, Pair de France, Prince de Talmont, Comte de Laual, fils de Claude aussi Seigneur de la Tremoille Duc de Thouars, Pair de France, Comte de Guines & de Taillebourg, Baron de Sully, l'Isle-Bouchard, Berrie & Mauleon, & de Charlotte de Nassau, lequel a pour femme Marie de la Tour fille aînée de Henry de la Tour Duc de Bouillon, Mareschal de France.

Porte escartellé au premier d'or au cheuron de gueulles, accompagné de trois Aigles d'azur, deux en chef & vne en pointe, qui est de la Tremoille. Au 2. d'azur a trois Fleurs de lys d'or. 2. 1. qui est France pur. Au 3. d'azur a trois Fleurs de lys aussi d'or au baston de gueulles pery en bande, qui est de Bourbon. Au 4. d'or a la Croix de gueulles chargée de cinq coquilles d'argent, & accompagnée de Seze alerions d'azur, qui est de Laual.

Supports, deux Aigles d'or.

Cimier vne teste d'Aigle d'azur becquée d'or.



Faint, illegible text, possibly a title or header for a section of the document.

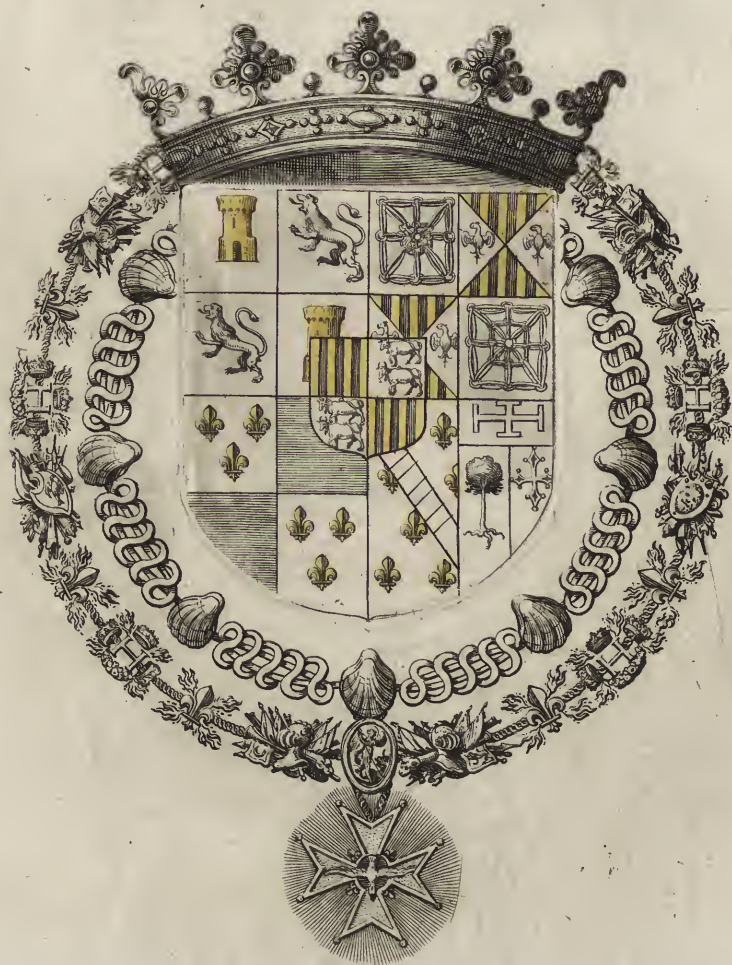
Second block of faint, illegible text, likely the beginning of a paragraph or section.

Faint text at the bottom of the page, possibly a signature or footer.





Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side or a very light stamp.



**H**ENRY DE FOIX DE LA VALLETTE Duc de Candalle, Pair de France, Prince de Buch, frere aîné de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de la Vallette.

Porte escartellé, contrescartellé. Au premier grand cartier escartellé de gueulles au chasteau d'or, qui est de Castille, & d'argent au lyon de gueulles, qui est de Leon. Le 2. grand cartier escartellé de gueulles aux armes de Nauarre blasonnées cy-deuant, & d'or à quatre palz de gueulles flanché d'argent a deux Aigles de sable, qui est d'Arragon-Sicile. Au 3. grand cartier escartellé, d'azur a trois Fleurs de lys d'or. 2. 1. & de gueulles tout plain, qui est France & Albret. Au 4. grand cartier party le premier semé de France au baston mis en bande componné d'argent & de gueulles de huit pieces, qui est d'Eureux contreparty de Nogaret & de Tholose, blasonnez cy-deuant, au chef de gueulles a la croix potencée d'argent, sur le tout desdits grands cartiers escartellé des Armes de Foix & Bearn, aussi blasonnées cy-deuant.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier vne teste d'Aigle naturelle.





**C**HARLES DE SCHOMBERG Duc de Hallewin, Pair de France, Colonel des Reistres, Marechal des troupes Allemandes, & Gouverneur de Languedoc, fils de Henry de Schomberg Comte de Nantueil, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouverneur de la Marche, Lieutenant general pour sa Majesté en Limosin, Colonel de quinze cens cheuaux Reistres, Marechal de camp general des Allemans seruans en France, Marechal de campés Armées de France; Surintendant des Finances, Marechal de France, Gouverneur du Languedoc, & de Françoisé D'Espinau, heritiere dudit lieu en Bretagne, lequel a pour femme Anne de Hallewin.

Porte d'or au lyon coupé, le haut de gueulles & le bas de sinople.

Supports, deux lyons des Armes de la Maison.

Cimier vn lyon naissant de mesme.



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several lines and is too light to read accurately.

Additional faint, illegible text at the bottom of the page, likely bleed-through from the reverse side.





**F**RANCOIS DE COSSE' Duc de Brissac, Pair & Grand Pa-  
netier de France, Lieutenant general pour le Roy en Bretagne, fils  
de Charles de Cossé, Comte, puis Duc de Brissac, Pair & Marechal de  
France, Cheualier des deux Ordres, Gouverneur de Bretagne, & de  
Iudith d'Acigné.

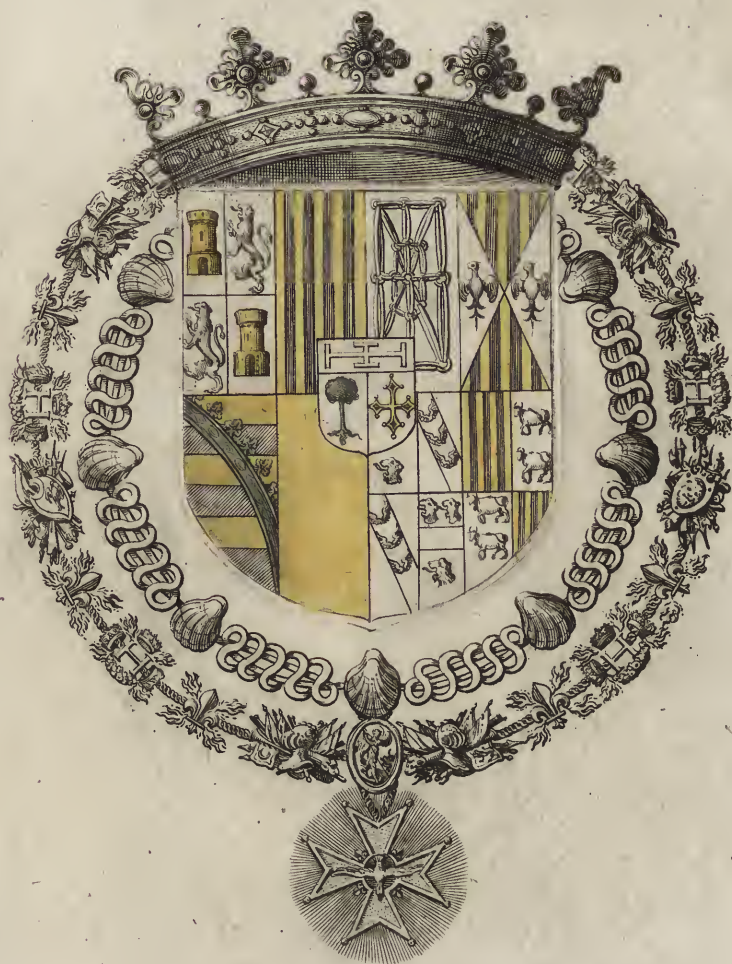
Porte de sable a trois fasces dentellées d'or par embas, que quelques-vns  
blasonnent feuilles de Scies.

Supports, deux Aigles d'or.

Cimier yne demie Aigle de mesme.



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



**B**ERNARD DVC DE LA VALLETTE Pair & Colonel General de France, Comte de Senlis, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy en ses Ville, Citadelle, Pays & Euesché de Mets, frere de M. le Duc de Candalle, lequel a esté marié avec Gabrielle legitimée de France, fille du feu Roy Henry le Grand & de Henriette de Balsac.

Porte escartellé. Le premier cartier escartellé des Armes de Castille & de Leon blasonnées cy-deuant, & party de celles d'Arragon aussi blasonnées cy-dessus. Le 2. grand cartier party des Armes de Nauarre & de celles d'Arragon-Sicile. Le 3. grand cartier aussi party le premier, fascé d'or & de fable de huit pieces à la demie couronne ou crancelin de sinople posé en bande, qu'aucuns blasonnent vne escharpe de ruë bronchant sur le tout, qui est de Saxe. Le 2. party d'or plain, qui est de Bourdeaux-Puypaulin. Le 4. grand cartier escartellé d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois testes de lyons de mesme, deux en chef & vne en pointe, qui est de Poll en Angleterre, & d'azur à la bande d'argent chargée de trois vols de fable, qui est de Suffolc-Candalle au mesme pays, contrescartellé de Foix & de Bearn. Sur le tout des grands cartiers, les Armes de Nogaret parties, & coupées en chef cy-dessus blasonnées.

Supports, deux lyons naturels.

Cimier vne teste d'Aigle naturelle.



Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to read accurately but seems to be organized in a structured manner, possibly a list or a set of notes.



**C**HARLES-HENRY COMTE DE CLERMONT & de Tonnerre, Marquis de Crusy, Premier Baron, Connestable & grand Maistre hereditaire du Dauphiné, Baron d'Ancy le franc, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, fils de Henry Baron de Clermont en Viennois, Vicomte de Clermont en Trieues & de Tallart, Premier Baron du Dauphiné; Lieutenant general pour le Roy en Bourgongne, Bailly d'Auxerre, & de Diane de la Marck, lequel de Catherine D'Escoubleau de Sourdis sa femme, a eu plusieurs enfans, dont l'aîné nommé François porte la qualité de Comte de Clermont, & est Maistre de camp du Regiment de Piedmont.

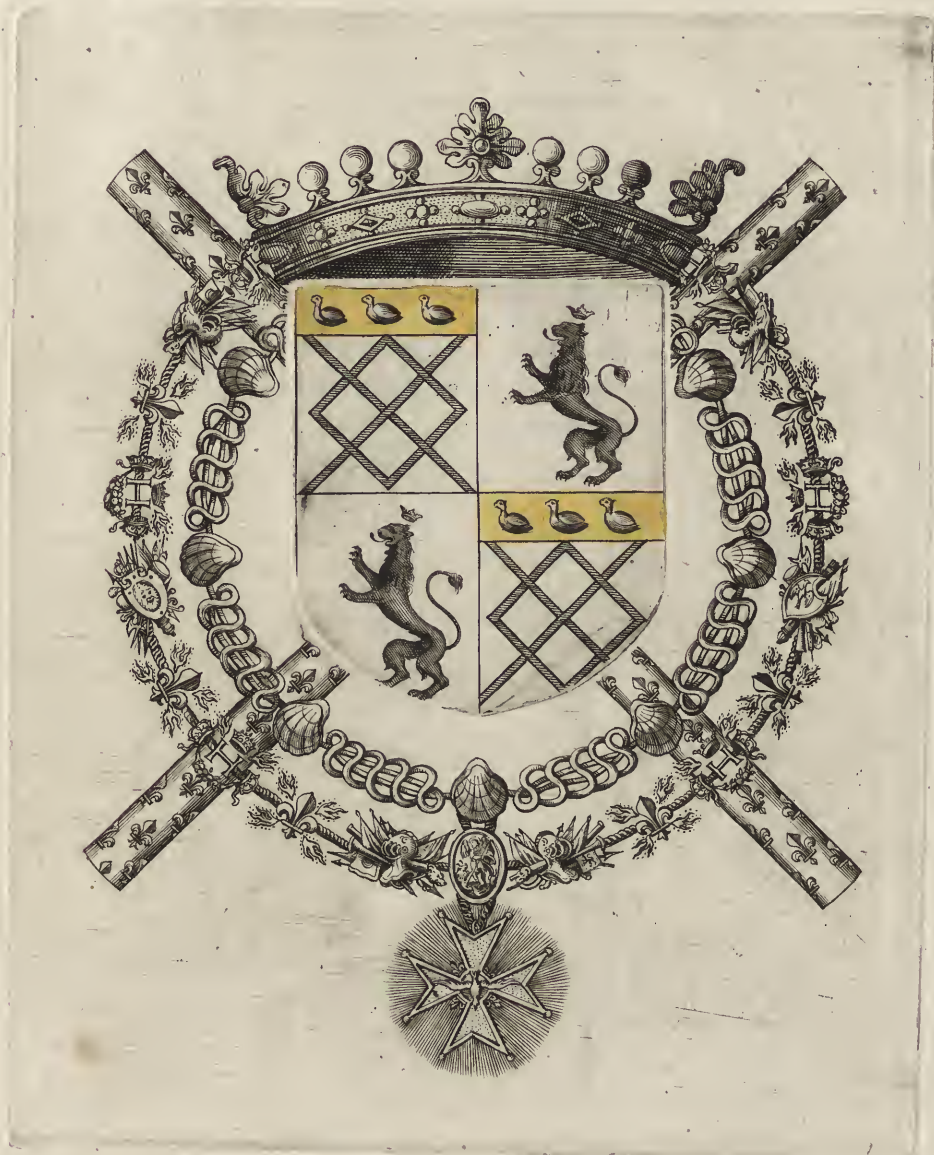
Porte de gueules a deux clefs d'argent passées en sautoir.

Supports, deux Lyons d'or, l'un tenant un guidon des Armes de France, & l'autre un de celles du Dauphiné.

Cimier, vne Thiare papalle d'or.



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



**F**RANCOIS-ANIBAL D'ESTREES Seigneur dudit lieu, Marquis de Cœuvres, Premier Baron & Seneschal de Boullonois, Marechal de France, fils de Antoine Seigneur d'Estrées & de Cœuvres, Premier Baron & Seneschal de Boullonois, Cheualier des deux Ordres, Gouverneur de la Fere, Grand-Maistre de l'Artillerie de France, & de Françoise Babou de la Bourdaisiere, lequel a espousé Marie de Bethune.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'argent fretté de sable de six pieces, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable, qui est d'Estrées. Au 2. & 3. d'or au lyon d'azur couronné & lampassé de gueulles, qui est de la Cauchie ou Chaussée en Boullonois.

Supports.

Cimier.



*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



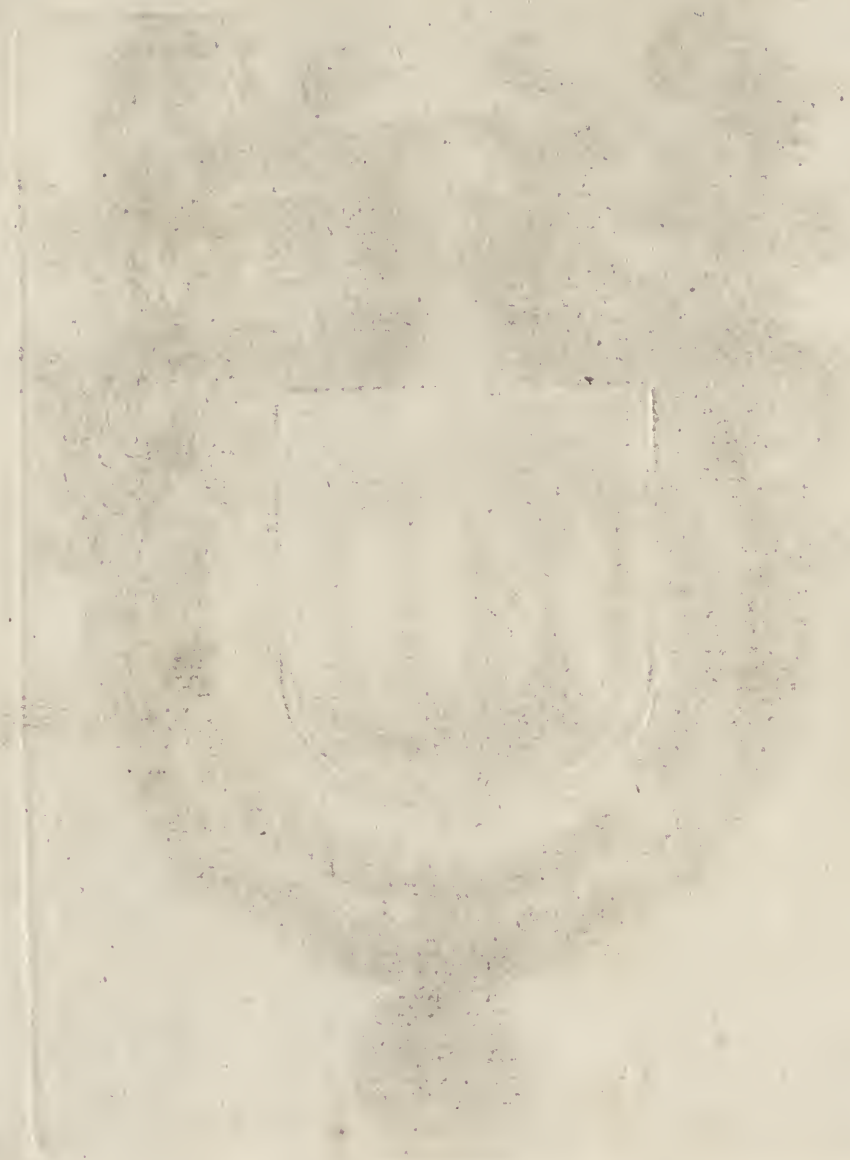


**J**EAN DE NETTANCOVRT Seigneur de Vaubecourt, Baron d'Orne & de Choiseul, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Priué, Mareschal de ses camps & armées, Gouverneur de Chaalons, fils de Iean de Nettancourt aussi Seigneur de Vaubecourt & d'Vrsulle de Hauffonuille, lequel de Catherine de Sauigny sa femme a eu Nicolas de Nettancourt, Baron dudit Hauffonuille, marié avec Charlotte de Vergeur, fille de Charles Baron de Vergeur, Comte de saint Souplet, Bailly & Seneschal de Vermandois, & de Ieanne de Fleurigny.

Porte de gueulles au cheuron d'or.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier vne teste de chien d'or colletée de gueulles.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page, located in the lower half of the document.



**H**ENRY DE SENE TERRE, Lieutenant du Roy en Cham-  
 pagne, fils de François Seigneur de Seneterre & de la Ferté-nabert,  
 Cheualier des deux Ordres du Roy, & de Ieanne de Lual, qui a pour fem-  
 me Marguerite de la Chastre, de laquelle il a eu trois enfans, dont l'aîné  
 nommé Henry comme luy, a espoufé Charlotte des Boues de Coutenan.

Porte d'azur à cinq fusées d'argent posées en fasce.

Supports, deux Lyons naturels.

Cimier, vne teste de Cerf au naturel, brisée d'vne gerbe de bled d'or.



The following is a list of the names of the  
 members of the Society of Friends  
 who have been admitted to  
 membership since the year 1800.  
 The names are arranged in  
 alphabetical order.  
 The names of the members  
 who have died are marked  
 with an asterisk (\*).  
 The names of the members  
 who have been expelled are  
 marked with a dagger (†).  
 The names of the members  
 who have been suspended are  
 marked with a cross (X).  
 The names of the members  
 who have been restored are  
 marked with a checkmark (✓).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on probation are  
 marked with a question mark (?).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on trial are  
 marked with a triangle (△).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on condition are  
 marked with a diamond (◇).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on promise are  
 marked with a square (□).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on oath are  
 marked with a circle (○).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a declaration  
 are marked with a cross (X).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a solemn  
 declaration are marked with  
 a triangle (△).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a public  
 declaration are marked with  
 a diamond (◇).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a private  
 declaration are marked with  
 a square (□).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a written  
 declaration are marked with  
 a circle (○).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a verbal  
 declaration are marked with  
 a cross (X).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a written  
 promise are marked with a  
 triangle (△).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a verbal  
 promise are marked with a  
 diamond (◇).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a written  
 oath are marked with a  
 square (□).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a verbal  
 oath are marked with a  
 circle (○).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a written  
 declaration of faith are  
 marked with a cross (X).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a verbal  
 declaration of faith are  
 marked with a triangle (△).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a written  
 promise of faith are  
 marked with a diamond (◇).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a verbal  
 promise of faith are  
 marked with a square (□).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a written  
 oath of faith are marked  
 with a circle (○).  
 The names of the members  
 who have been admitted to  
 membership on a verbal  
 oath of faith are marked  
 with a cross (X).

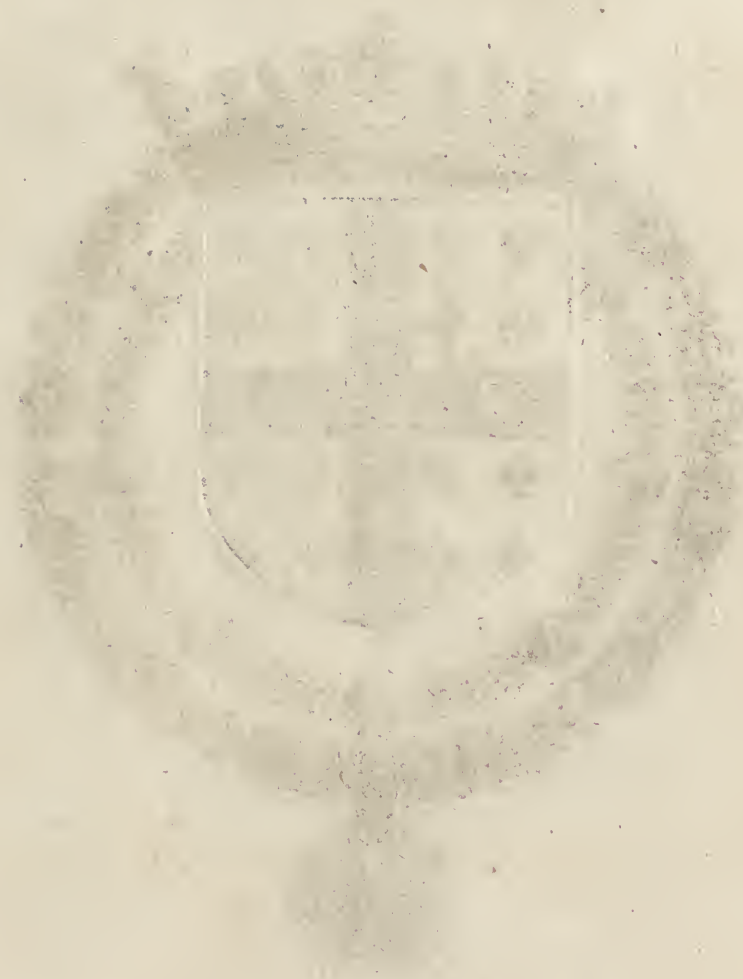


**P**HILIBERT VICOMTE DE POMPADOVR, Conseiller du Roy en ses Conseils, & son Lieutenant general au gouvernement de Limosin, fils de Louis aussi Vicomte de Pompadour, & de Peronne de la Guiche, lequel est marié avec Marie Fabry, sœur de Madelene Fabry, femme de M. Pierre Segulier, Garde des Sceaux de France.

Porte d'azur à trois Tours d'argent maçonnées de fable, deux en chef, & vne en pointe.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier, vne teste d' Amazone au naturel, pennachée d'argent & d'azur.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several lines and is too light to read accurately.



**R**ENE' DE LAVAL, DIT AVX-ESPAVLLES, Marquis de Neelle, Marechal des camps & armées de France, Gouverneur des Ville, Chasteau & Citadelle de la Fere, fils de François Aux-Espaulles, Chevalier, Seigneur de Pizi & de Presles, & de Gabrielle de Laual, Marquise de Neelle, qui a esté marié avec Marguerite de Montluc.

Porte d'or à la croix de gueulles, chargée de quatre coquilles d'argent, & d'une Fleur de lys d'or en cœur, cantonnée de seize alerions d'azur, qui sont les Armes de la Maison de Laual, & la Fleur de lys celles de la Maison des Espaulles, de laquelle estoit le feu Seigneur de sainte Marie du Mont en Normandie.

Supports, deux Aigles d'or.

Cimier, vne demie Aigle aussi d'or.



The following is a list of the names of the  
 persons who have been mentioned in the  
 course of the history of the  
 city of London, from the  
 year 1066 to the year 1700.  
 The names are arranged in  
 alphabetical order, and are  
 given in full, with the  
 date of their birth and  
 death, and the names of  
 their parents and children.  
 The names of the persons  
 who have been mentioned  
 in the history of the  
 city of London, from the  
 year 1066 to the year 1700.  
 The names are arranged in  
 alphabetical order, and are  
 given in full, with the  
 date of their birth and  
 death, and the names of  
 their parents and children.  
 The names of the persons  
 who have been mentioned  
 in the history of the  
 city of London, from the  
 year 1066 to the year 1700.  
 The names are arranged in  
 alphabetical order, and are  
 given in full, with the  
 date of their birth and  
 death, and the names of  
 their parents and children.





**G**VILLAVME DE SIMIANE, Marquis de Gordes, Conseiller d'Etat, Gouverneur de la Ville & Citadelle du Pont saint Esprit, & Premier Capitaine des gardes du corps, fils de Balthazard de Simiane Seigneur de Gordes, & d'Anne de saint Marcel-d'Auançon, lequel a espousé Marguerite de Ponteues, fille de feu M. le Comte de Carces en Prouence.

Porte d'or semé de Tours & de Fleurs de lys d'azur.

Supports.

Cimier.



Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page, located in the lower half of the document.



**C**HARLES COMTE DE LANNOY, Seigneur de la Boiffiere, Premier Maistre d'Hostel du Roy, Gouverneur de Montreul, fils de Christophle de Lannoy, aussi Seigneur de la Boiffiere & de Brunay, Gouverneur de la Ville & Citadelle d'Amiens, & de Charlotte de Villers-sainct-Pol, qui a espousé Anne D'Aumont de Chappes.

Porte d'argent à trois lyons de sinople couronnez d'or, armez & lampassez de gueulles, deux en chef, & vn en pointe.

Supports, deux Licornes d'argent.

Cimier, vne teste de Licorne aussi d'argent.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page, possibly containing a list or detailed description.



**F**RANCOIS DE NAGV, Marquis de Varennes, Baron de Merzé, Cheualier de la Cour de Parlement de Bourgongne, & Gouverneur d'Aigues-mortes, fils de Jean de Nagu Seigneur de Varennes, Baron de Lurcy, Cheualier de l'Ordre du Roy, & du mesme Parlement de Bourgongne; Lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, Gouverneur pour sa Majesté en la ville de Mascon & pays Masconnois, & de Philiberte de Loges, lequel a esté marié avec Eleonor du Blé de la Maison d'Huxelles, & en a eu plusieurs enfans.

Porte d'azur à trois fusées d'argent posées en fasce.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn musle de lyon presentant les deux pattes, estranglant vn Renard.

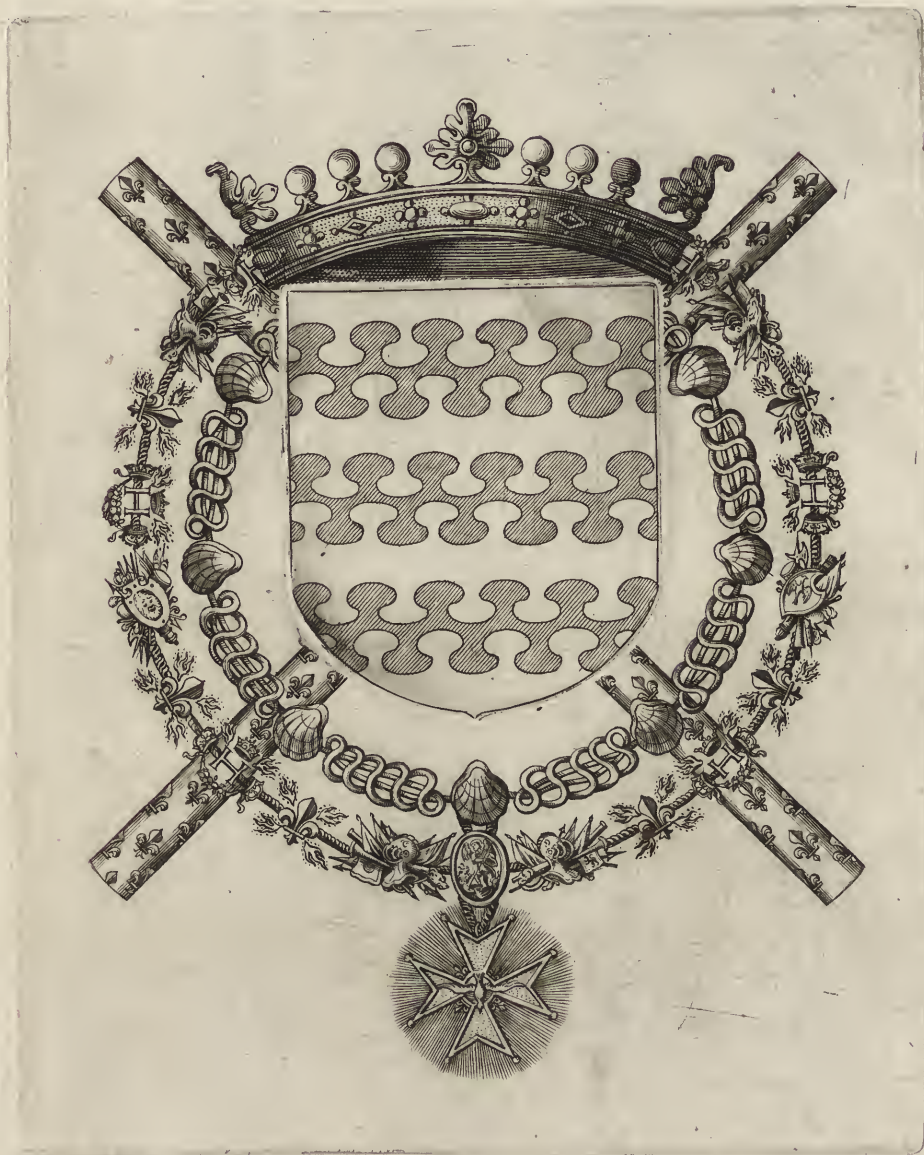


The first part of the document is a list of names and titles, including 'The Hon. the Lord Chancellor' and 'The Hon. the Lord Chief Justice'. It appears to be a formal list of officials or members of a court or council.

The second part of the document is a list of names and titles, including 'The Hon. the Lord Chancellor' and 'The Hon. the Lord Chief Justice'. It appears to be a formal list of officials or members of a court or council.

The third part of the document is a list of names and titles, including 'The Hon. the Lord Chancellor' and 'The Hon. the Lord Chief Justice'. It appears to be a formal list of officials or members of a court or council.

The fourth part of the document is a list of names and titles, including 'The Hon. the Lord Chancellor' and 'The Hon. the Lord Chief Justice'. It appears to be a formal list of officials or members of a court or council.



**V**RBAN DE MAILLE', Marquis de Brezé, Mareschal de France, Gouverneur de Calais & de Saumur, fils de Charles de Maille Seigneur de Brezé, & de Jaqueline de Teualle; a espoufé Nicole du Plessis, sœur de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu.

Porte d'or à trois fasces ondées de gueulles : quelques-vns les blasonnent antées.

Supports, vn Lyon d'or à dextre, & vn Levrier à fenestre, colletté de gueulles, cloué d'or.

Cimier, vne teste de Leopard d'or entre deux ailles de mesme.



Very truly yours,  
[Signature]  
[Name]  
[Title]





**J**EAN DE GALLARD DE BEARN, Comte de Brassac, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, & Secret, Capitaine de cent hommes d'armes, Gouverneur de Saintonge & Angoumois, fils de René de Gallard de Bearn, Cheualier, Seigneur de Brassac, & de Marie de la Roche-beaucourt, qui a pour femme Catherine de Sainte Maure de Montauzier.

Porte escartellé. Au premier d'or à trois corneilles de sable, membrées & becquées de gueulles, deux en chef, & vne en pointe, qui est de Gallard. Au 2. d'azur à l'Aigle esployée à deux testes d'or, qui est de la Roche-beaucourt. Au 3. lozangé d'argent & de gueulles, chascue lozange d'argent chargée de deux fasces d'azur, qui est de la Rocheandry. Au 4. d'or à deux vaches passantes de gueulles, accollées, accornées, & clarinées d'azur, qui est de Bearn.

Supports, deux Licornes d'argent.

Cimier, vne teste de Licorne aussi d'argent.

Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly representing a technical document or report.



**J**EAN DE SAINT BONNET DE TOYRAS, Gouverneur d'Auvergne, & Mareschal de France; fils d'Aymar de Saint Bonnet, Seigneur de Toyras, de Montferrier & de Restynclieres, & de Françoise de Claret.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'or à trois fers de cheual de gueulles, cloüez d'or, deux en chef & vn en pointe, qui est de Montferrier. Au 2. & 3. de gueulles au Lyon d'or, qui est de Saint Bonnet.

Supports, deux Lyons de fable regardans derriere.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme.





**F**RANCOIS SEIGNEUR DE NOAILLES, Comte d'Ayen, Conseiller du Roy en ses Conseils, Marechal des camps & armées de sa Majesté; son Lieutenant general en Auvergne, Gouverneur de Rouergue, Capitaine de cent hommes d'armes; fils de Henry Seigneur de Noailles, Baron de Chambres & de Carbonniere, & de Jeanne-Germaine D'Espagne, qui a pour femme Rose de Roquelaure, fille d'Antoine Seigneur de Roquelaure, Marechal de France.

Porte de gueules à la bande d'or.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme.



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several lines and is too light to read accurately.]



**B**ERNARD DE BAYLENS, Seigneur de Poyanne, Conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, Lieutenant general pour sa Majesté au Royaume de Navarre & pays de Bearn, Gouverneur de Navarrenx & d'Ax, fils de Bertrand de Baylens, aussi Seigneur de Poyanne, Chevalier des deux Ordres, Conseiller d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur des Ville & Chasteau d'Ax, & de Louise de Cassagnet de Tilladet, lequel a espousé Anne de Balsabat fille du Comte de Pordeac, & en a plusieurs enfans.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'or au Levrier rampant de gueulles, colletté d'argent, qui est de Baylens. Au 2. & 3. d'azur à trois cannettes d'argent, deux en chef, & vne en pointe, qui est de Poyanne.

Supports.

Cimier.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several lines and appears to be a formal notice or document.





**G**ABRIEL DE LA VALLEE-FOSSEZ, Marquis d'Euerly, Conseiller du Roy en ses Conseils, Marechal de ses camps & armées, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Verdun, fils de Guy de Fosseze, Chevalier, Seigneur dudit lieu, de Croizilles, Espone, Mezieres en partie, & Baron du Puifet en Beauffe, Enseigne de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy, sous la charge de Monsieur le Duc D'Aumalle; & de Helene de Fontaines, qui a esté marié avec Madelene du Val, sœur du sieur Marquis de Fontenay.

Porte escartellé. Au premier & 4. de gueulles à trois boucles ou fermaux d'argent, deux en chef & vn en pointe, qui est de la Vallée, qu'il porte par adoption. Au 2. & 3. escartellé d'un fillet en Croix, de gueulles. Au premier & 4. d'azur au chasteau d'argent. Au 2. & 3. d'hermines, qui est de Fosseze.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme.



Faint, illegible text or a list of items, possibly a table of contents or a list of figures, located below the diagram. The text is too faded to be transcribed accurately.



**C**HARLES DE LIVRON, Marquis de Bourbonne, Lieutenant de Roy au gouvernement de Champagne, Gouverneur de Coiffy & de Montigny le Roy, fils d'Erard de Liuron, Cheualier, Seigneur de Bourbonne, Souuerain de Vauuillars, de Fresne & de Ruaux, Seigneur de Parnol, Chefaulx, Torcenay, Ortis, Vart, Obiac, la Riuere & Conjours, & de Gabrielle de Bassompierre, lequel a espoufé Anne de Saugny, dite D'Anglurre, fille du Vicomte d'Estanges.

Porte d'argent à trois fasces de gueulles, au franc canton aussi d'argent, chargé d'un Roc d'echiquier de gueulles.

Supports, vn homme & vne femme Sauvages au naturel.

Cimier, vne teste de Licorne d'argent.





**G**ASPARD-ARMAND, VICOMTE DE POLIGNAC, Marquis de Chalençon, Seigneur & Baron des Baronnie de Randon & Randonnet, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, & Gouverneur de la Ville du Puy; fils de Louis-Armand, aussi Vicomte de Polignac, & de Françoise de Mont-morin. Il a esté marié avec Claude-Françoise de Tournon, de laquelle il a eu deux fils, dont l'aisné porte le tiltre de Marquis de Polignac.

Porte fascé d'argent & de gueulles de six pieces;

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier, vn Griffon naissant de mesme.



*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*



**L**OVIS D'ARPAION, Vicomte dudit lieu, Marquis de Seuerac, Marechal de Camp és armées de sa Majesté; fils de Jean Baron D'Arpaion, & de Seuerac, & de Jacquette de Castelnau. Il a espousé Gloriette de Lauziers, fille de Pons de Lauziers, Seigneur de Themines, Marechal de France, & de Catherine D'Ebrard de sainct Supplice.

Porte escartellé. Au premier d'or à la Croix de Tholose, de gueulles. Au 2. d'argent à quatre pals de gueulles, qui est de Seuerac. Au 3. de gueulles à la Harpe d'or, cordée de mesmes. Au 4. d'azur à trois Fleurs de lys d'or, au baston de gueulles pery en bande. *qui est de Bourbon Rouffillon*

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn demy Lyon de mesme.



The following is a description of the plan of the building shown in the diagram above. The building is a rectangular structure with a central courtyard. The courtyard is surrounded by a walkway and is open to the sky. The building is divided into several rooms of varying sizes. The rooms are arranged in a symmetrical pattern around the central courtyard. The building is situated on a plot of land that is bounded by a street on the north and south sides and by a fence on the east and west sides. The building is oriented with its long side facing north-south.

CHICAGO, ILL., 1880.





**C**HARLES DESCOIVBLEAV, Marquis de Sourdis & d'Al-luye, Conseiller d'Etat, Maistre de Camp de la Caualerie legere de France, Mareschal des Camps & armées de sa Majesté; frere aîné de M. l'Archeuesque de Bourdeaux, & mary de Ieanne de Monluc, fille d'Adrian Comte de Carmain.

Porte comme mondit seigneur l'Archeuesque de Bourdeaux, cy-dessus.

Supports, deux Levriers d'argent collétez de gueulles, cloïiez d'or.

Cimier, vn demy Levrier de mesme.



Faint, illegible text or notes located below the main drawing, possibly describing the diagram or providing related information. The text is too light to be transcribed accurately.



**F**RANCOIS DE BONNE, DE CREQVY, Comte de Sault, Lieutenant general pour le Roy en Dauphiné, & premier Gentil-homme de la Chambre; fils de Charles sire de Crequy, Prince de Poix, Duc Des-Diguières, Pair & Marechal de France, Cheualier des deux Ordres, Lieutenant general pour le Roy en Dauphiné; & de Madelene de Bonne, qui a pour femme Anne de la Madelene, heritiere de Ragny.

Porte party de deux, & coupé d'un qu'on dit escartellé de six quartiers. Au premier d'or au Crequier de gueulles, qui est de Crequy. Au 2. d'or à deux Lyons leopardez, passans de gueulles, posez l'un sur l'autre, qui est de Blanche-fort. Au 3. d'or au Loup rampant d'azur, langué & armé de gueulles, qui est D'Agoult. Au 4. & premier de la pointe d'azur à trois Tours d'or, 2. 1. qui est de Montauban. Au 5. d'azur à trois pals d'or, au chef de mesme, qui est de Vaesc. Au 6. d'or à deux Leopards passans d'azur, qui est de Maubec, sur le tout de gueulles au Lyon d'or, au chef d'azur chargé de trois Rosés d'argent, qui est de Bonne.

Supports, deux Sauvages au naturel fueillez de sinople.

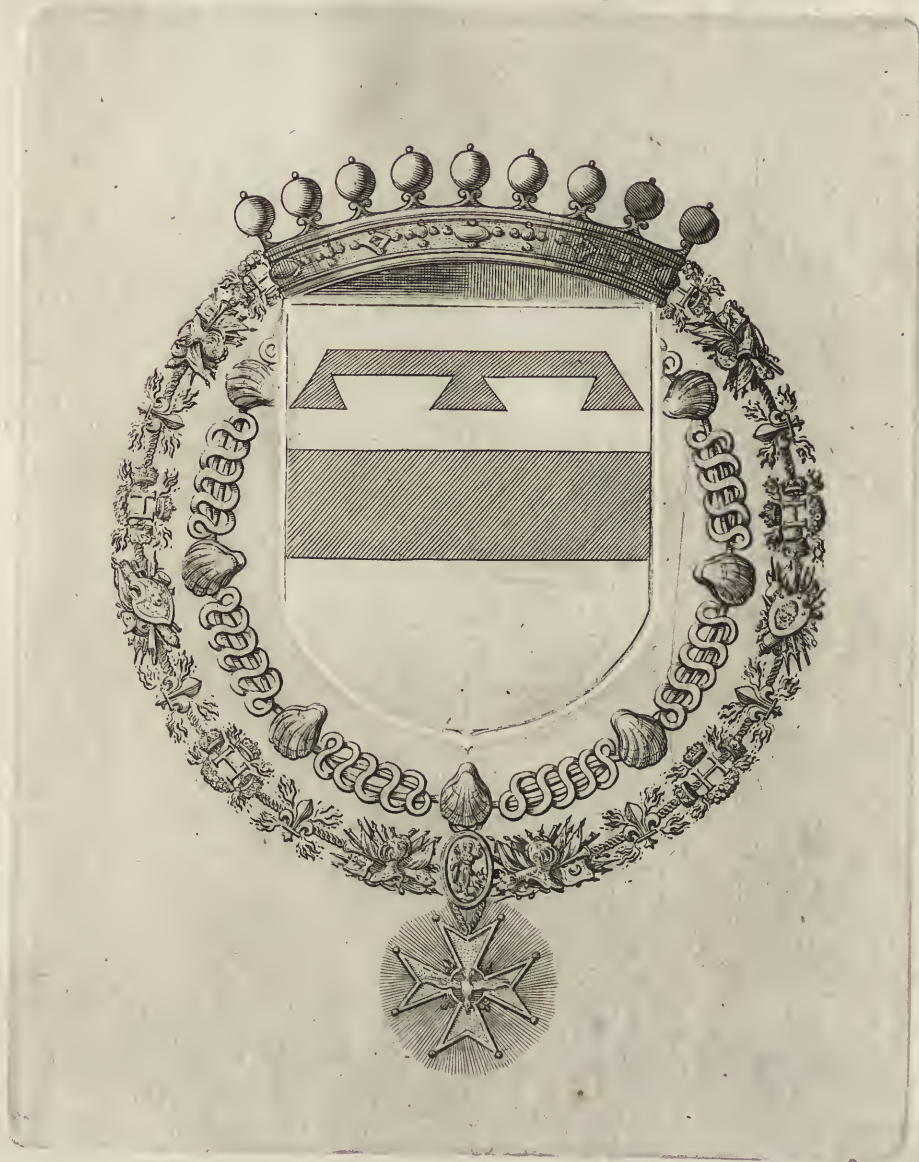
Cimier, deux testes & cols de Cignes affrontées d'argent, becquées de gueulles, tenant ensemble un anneau d'or enrichy d'un diamant.



THE ABOVE IS A COPY OF THE  
 ORIGINAL AS KEPT IN THE  
 OFFICE OF THE SECRETARY OF THE  
 STATE OF NEW YORK  
 IN THE YEAR 1860

THE ABOVE IS A COPY OF THE  
 ORIGINAL AS KEPT IN THE  
 OFFICE OF THE SECRETARY OF THE  
 STATE OF NEW YORK  
 IN THE YEAR 1860

THE ABOVE IS A COPY OF THE  
 ORIGINAL AS KEPT IN THE  
 OFFICE OF THE SECRETARY OF THE  
 STATE OF NEW YORK  
 IN THE YEAR 1860



**F**RANCOIS DE BETHVNE, Comte D'Orual, Conseiller du Roy en ses Conseils, Marechal de Camp en ses armées, & premier Escuyer de la Reyne; fils de Maximilian de Bethune, Duc de Suilly, Pair de France, Souverain de Henry-chemont & de Boisbelle, Marquis de Rosny, Seigneur de Nogent le Rotrou, de Muret & de Villebon, Grand-Maistre, & Capitaine general de l'Artillerie de France; & de Rachel de Cochefillet sa seconde femme, lequel est marié avec Jacqueline de Caumont, fille de Jacques de Caumont, Seigneur de la Force; Marechal de France.

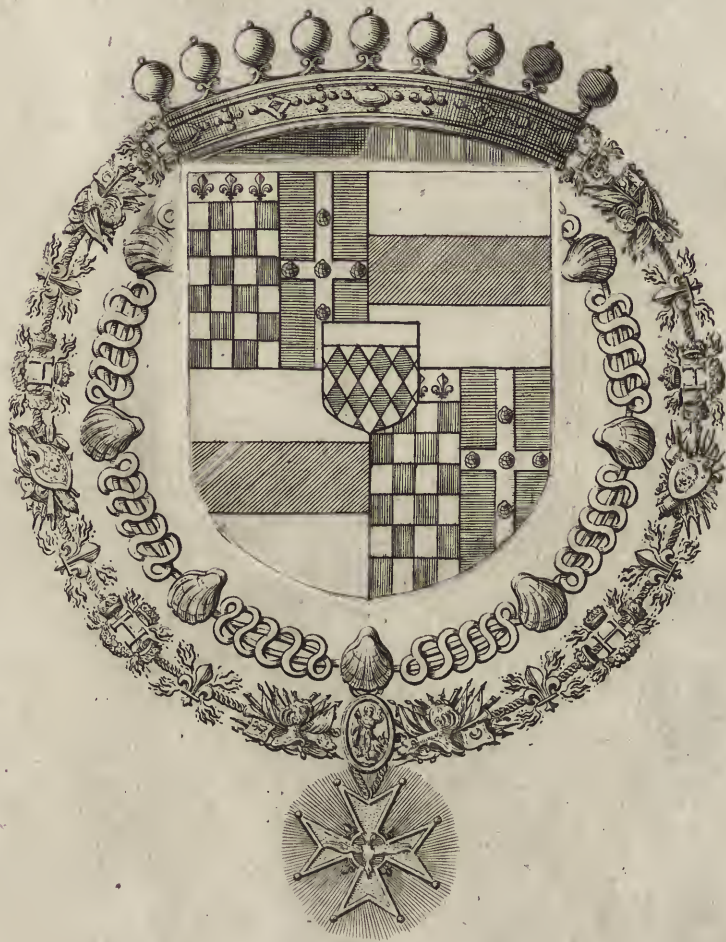
Porte d'argent à la fasce de gueulles, au lambel à trois pendans de gueulles, posé en chef.

Supports, deux Sauvages au naturel.

Cimier, vn Paon aux Armes de Bethune, gorgé de France.



Faint, illegible text or a list of names, possibly a roster or a list of donors, located below the crest.



**C**LAUDE DE SAINT SYMON, Seigneur de Vaux, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Priué, Premier Escuyer de sa Majesté, Grand Louetier de France, & Gouverneur du Chasteau, Ville & Comté de Blaye, fils puisné de Louis de Saint Symon, Cheualier, Seigneur du Plessier, dit de Rasse, & d'Yuille, Gouverneur & Bailly de Senlis, & de Denise de la Fontaine.

Porte escartellé. Au premier & 4. party de eschiqueté d'or, au d'azur au chef d'azur, chargé de trois Fleurs de lys d'or, qui est de Vermandois-Saint Symon, & de sable à la Croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueulles, qui est de Rouuroy. Au 2. & 3. d'or à la fasce de gueulles, qui est de Hauesquerque-Rasse, sur le tout lozangé d'argent & de gueulles au chef d'or, qui est de Precy.

Supports, vn homme & vne femme sauuages au naturel de sinople, tenans chacun vn Guidon, l'vn des Armes de Vermandois, & l'autre de celles de Hauesquerque-Rasse.

Cimier, vn Sauuage de mesme, tenant du bras droict vne masse leuée, & de l'autre vn bouclier.







**C**HARLES DV CAMBOVT, Baron de Pont-château, Gouverneur des Ville & Forteresse de Brest, & Lieutenant pour le Roy en la basse Bretagne, fils de François du Cambout, Cheualier, Seigneur du Cambout, Baron de Pont-château, Capitaine des Ville & Chateau de Nantes, & de Louïse du Pléffis, sœur aisnée de François Seigneur de Richelieu. Il a espousé Philippes de Burges.

Porte de gueulles à trois fasces, eschiquetées d'argent & d'azur de deux traits.

Supports, deux Hermines naturelles.

Cimier, vne Hermine de mesme.



... the ... of the ...  
... the ... of the ...  
... the ... of the ...  
... the ... of the ...

... the ... of the ...  
... the ... of the ...

... the ... of the ...

... the ... of the ...



**F**RANCOIS DE VIGNEROT<sup>T</sup>, Marquis du Pont, Conseiller du Roy en ses Conseils, Gouverneur de la Ville & Citadelle du Havre de Grace & pays de Caux, fils de René de Vignerot, Seigneur du Pont de Courlay; & de Françoise du Plessis, sœur de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu. Il a espousé Françoise du Guemaudeur, heritiere dudit lieu en Bretagne.

Porte escartellé. Au premier d'or à trois hures de Sanglier de sable, deux en chef, & vne en pointe, qui est de Vignerot. Au 2. d'argent à trois cheurons de gueulles, qui est Du Plessis. Au 3. d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre oiseaux d'argent. Au 4. d'or au Lyon de gueulles.

Supports, deux Leopards d'or.

Cimier, vn demy Leopard de mesme.

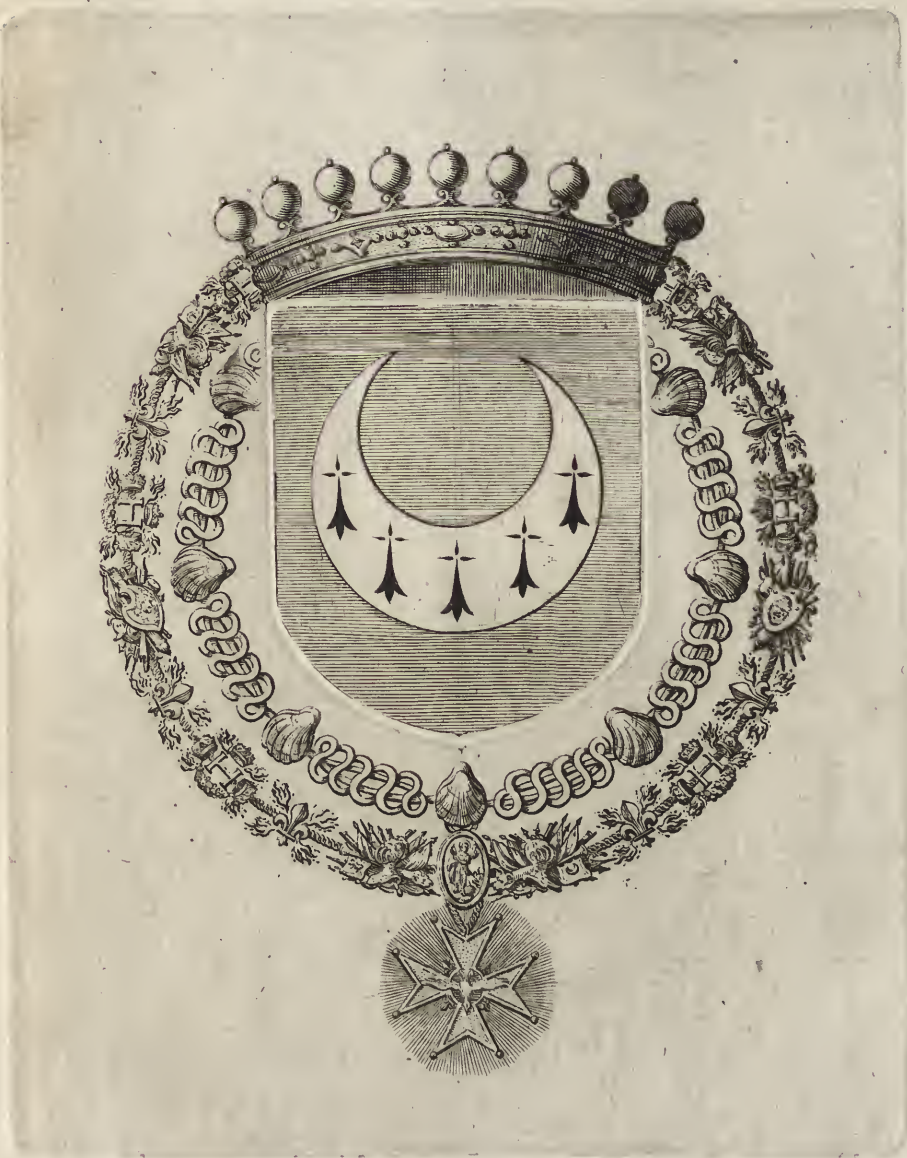


Very faint, illegible text, possibly a title or introductory paragraph.

Very faint, illegible text, possibly a descriptive paragraph.

Very faint, illegible text, possibly a signature or date.

Very faint, illegible text, possibly a closing or reference.



**C**HARLES DE LA PORTE, Conseiller du Roy en ses Con-  
seils, Gouverneur pour le Roy des Ville, Chasteau & Comté de Nan-  
tes, faisant la charge de Grand-Maistre de l'Artillerie de France, fils de  
Charles de la Porte, Seigneur de la Meilleraye, & de Claude de Champlais,  
lequel a esté marié avec Marie Ruzé, fille d'Antoine Ruzé Marquis D'Ef-  
fiat, Mareschal de France.

Porte de gueulles au croissant montant d'argent, chargé de cinq hermines  
de sable.

Supports, deux Leopards d'or.

Cimier, vn demy Leopard de mesme.



1914

1914



**G**ABRIEL DE ROCHECHOVART, Marquis de Mortemar, Conseiller du Roy en ses Conseils, Premier Gentil-homme de sa Chambre, fils de Gaspard de Rochechouart, Baron de Mortemar, & de Louise de Maure; & mary de Diane de Grand-seigne, fille de Iean de Grand-seigne, Seigneur de Marillac, & de Catherine de le Beraudiere.

Porte party de trois traits, & coupé d'un qu'on dit escartellé de huit quartiers. Au premier de gueulles au croissant montant de Vair, qui est de Maure. Au 2. d'azur à trois Fleurs de lys d'or, 2. 1. au baston de gueulles posé en bande, qui est de Bourbon. Au 3. de gueulles à neuf macles d'or, qui est de Rohan. Au 4. burellé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois cheurons de gueulles bronchant sur le tout, qui est de la Rochefoucaud. Au 5. & premier de la pointe, d'argent à la guiere ou colleure d'azur de trois tours en pal, couronnée d'or à l'issant de gueulles, qui est de Milan. Au 6. de Navarre, cy-dessus. Au 7. de gueulles au pal de Vair, qui est D'Escars. Au 8. de Bretagne, sur le tout anté en fasce de six pieces de gueulles & d'argent, qui est de Rochechouart.

Suipports, deux Sauvages au naturel.

Cimier, vn demy Sauvage de mesme.



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



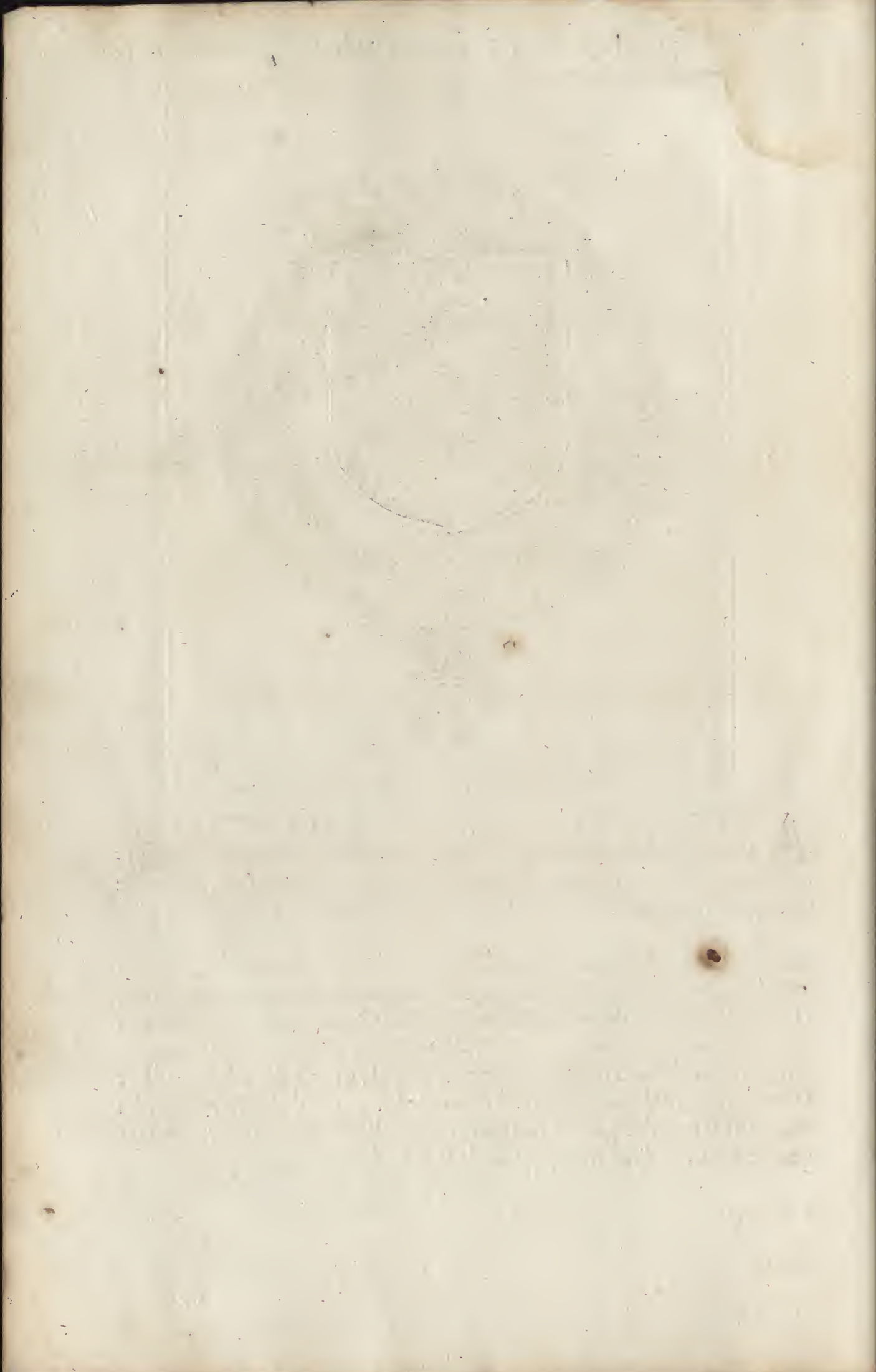


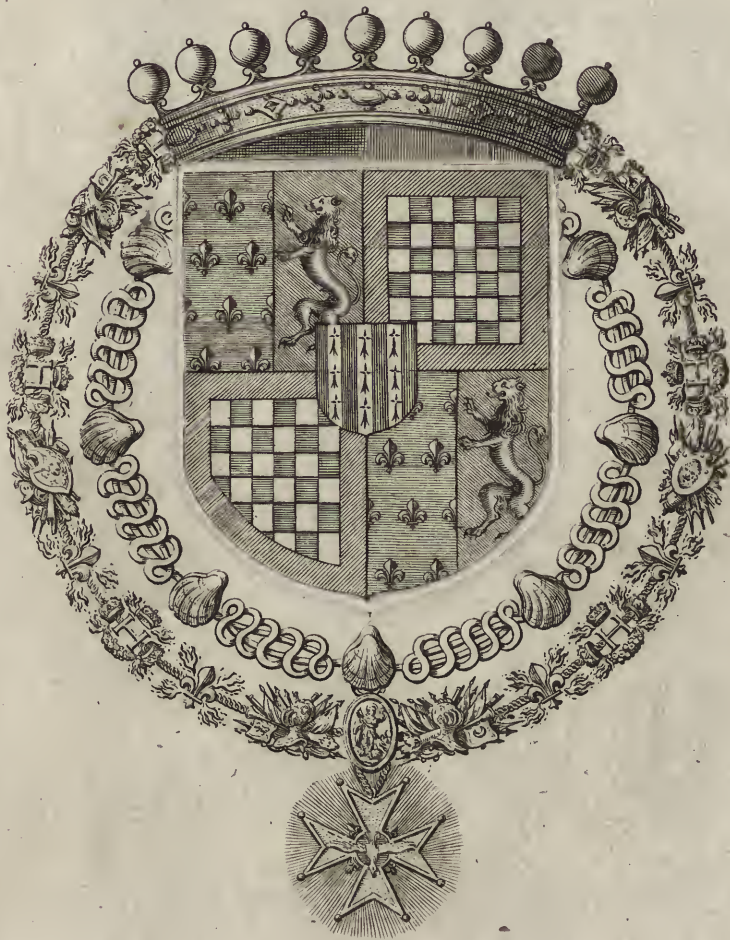
**A** NTOINE D'AVMONT ET DE ROCHE-BARON,  
Comte de Berzé, Baron de Chappes, Seigneur de Villequier, & Capitaine des gardes du corps du Roy; fils de Jacques D'Aumont, Baron de Chappes, Preuost de Paris; & de Charlotte-Catherine de Villequier.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'argent au cheuron de gueulles, accompagné de sept merlettes de mesmes, quatre en chef, & trois en pointe, qui est D'Aumont. Au 2. de gueulles à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes de mesme, qui est de Villequier. Au 3. escartellé le premier & 4. d'or à trois chabots de gueulles, posez en pal, qui est des Chabots & de Luxembourg; & le 3. de gueulles à l'Estoille à seize rais d'argent, qui est des Baux, sur le tout des grands quartiers de gueulles au chef, eschiqueté d'argent & d'azur de deux traits, qui est de Roche-baron de Bourgogne.

Supports.

Cimier.





**I**VST-HENRY DE TOURNON, Comte de Roussillon, Grand Seneschal d'Auvergne, Bailly du haut & bas pays de Viarais, fils de Iust-Louis Seigneur de Tournon, & Comte de Roussillon; & de Madelene de la Roche-foucaud, lequel a esté marié deux fois: la premiere avec Catherine de Leuis-Ventadour, la seconde avec Louïse de Montmorency.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'azur semé de Fleurs de lys d'or, & de gueulles à Lyon d'or, qui est de Tournon. Au 2. & 3. eschiqueté d'argent & d'azur à la bordure de gueulles, qui est de Roussillon. Sur le tout de gueulles à trois pals d'hermines, qui est de Vissac.

Supports.

Cimier.



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



**L**OVIS DE MOY, Seigneur de la Mailleraye, Conseiller d'Etat, Capitaine de cent hommes d'armes, Lieutenant general au gouvernement de Normandie, & Gouverneur du Chasteau du vieil Palais de Roüen; fils de Jacques de Moy, Seigneur de Pierre-court, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conseiller en son Conseil d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, & de François de Bertheuille; a espousé en premieres nopces Catherine de Harlay, fille de Nicolas de Harlay, Seigneur de Sancy, puis en secondes Geneuiefue Restaut, fille du Seigneur de Fonmanuille.

Porte de gueulles fretté d'or de six pieces.

Supports, deux Levriers naturels.

Cimier, vn demy Levrier de mesme, colletté de gueulles, cloüé d'argent.





**C**HARLES DAMAS, Comte de Thianges, Lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Bourgogne, Comté de Charolois, & pays de haute & basse Bresse, Bugey, Varromey & Gex, Marechal de camp es armées de sa Majesté; fils de François Damas, Cheualier, Baron de Thianges, Seigneur du Vaulx, de Choiseul, Fleury, la Tour le deffend & Charancé; Lieutenant de la compagnie de gendarmes de M. le Duc de Mayenne, & de Françoise de Dyo-Montperroux; qui a pour femme Jeanne de la Chambre, fille de Iean de la Chambre, Comte de Sauigny & Montfort, Baron de Ruffey, & de Claudine de Nanton sa seconde femme.

Porte d'or à la Croix ancrée de gueulles.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme.





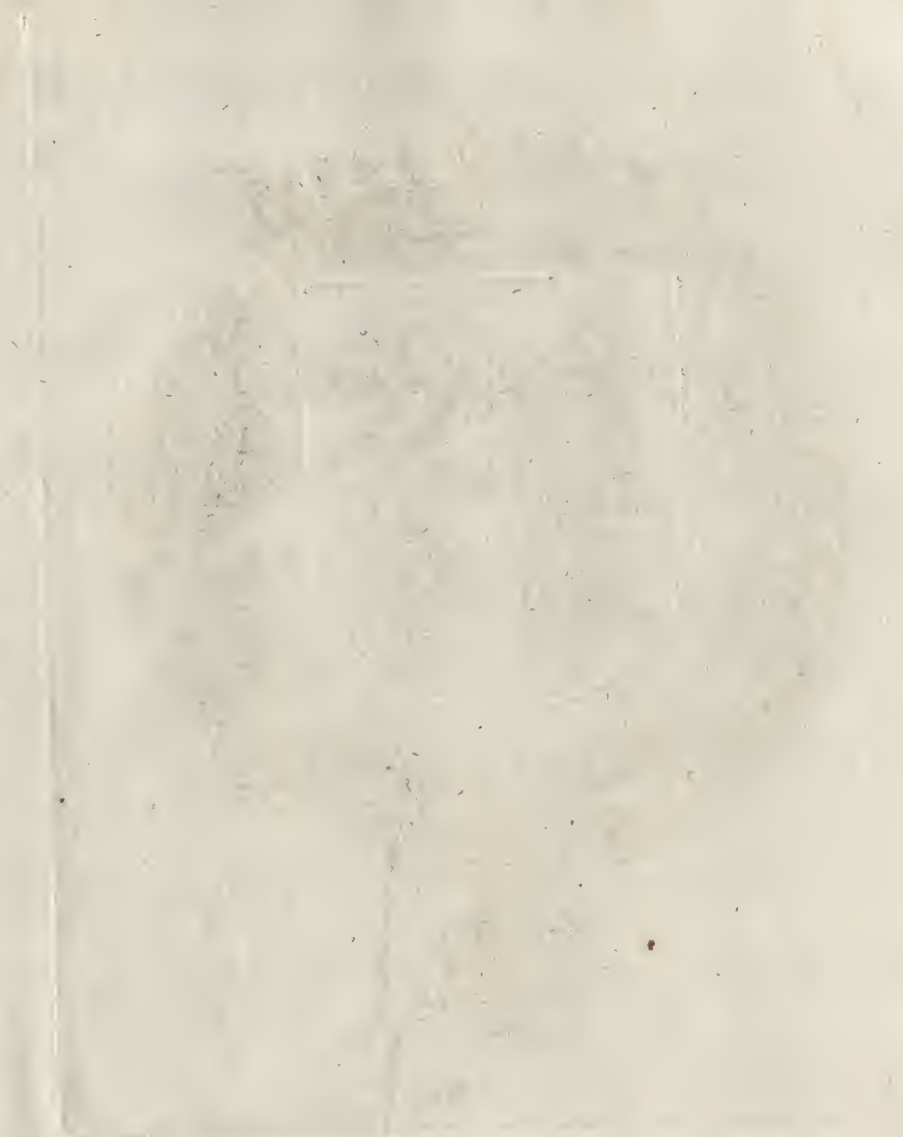


**H**ECTOR DE GELAS ET DE VOISINS, Marquis de Leberon & d'Ambres, Vicomte de Lautrec, Seneschal & Gouverneur de Lauraguais, fils de Lyfander de Gelas, Seigneur de Leberon, & de Ambroise de Voisins; & mary de Suzanne de Vignolles, fille vniue de Bertrand de Vignolles-la-Hire, Seigneur dudit Vignolles, Cheualier des deux Ordres, & de Marguerite de Ballaguiet.

Porte escartellé. Au premier d'azur au Levrier rampant d'argent, qui est de Gelas. Au 2. d'or à la Croix de Tholose de gueulles. Au 3. d'or à trois pals de gueulles. Au 4. de gueulles au Lyon d'or, sur le tout d'azur à vn demy monde d'or, party d'or à vne losange & demie de gueulles, qui est de Voisins.

Supports, deux Ours naturels muselez & colletés de gueulles.

Cimier, vn demy Ours de mesme.



Faint, illegible text, likely a description or notes related to the diagram above. The text is too light to transcribe accurately but appears to be organized into several paragraphs.

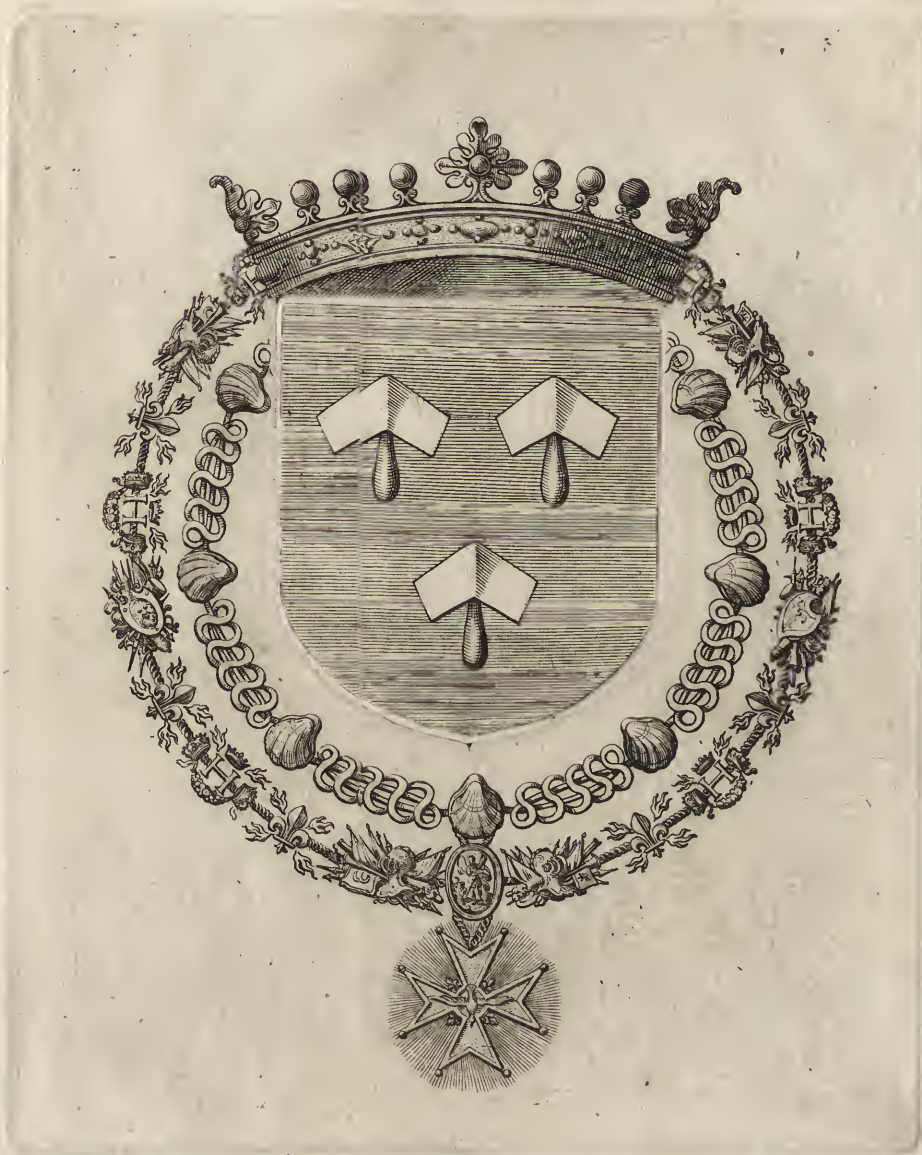


**H**ENRY DE BAUDEAN, Comte de Parabere, Marquis de la Mothe sainte Heraye, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy du haut & bas Poitou; fils de Jean de Baudean, Seigneur de Parabere, Baron de la Mothe sainte Heraye, & de Noaillan, Lieutenant au gouvernement de Poitou, & de Louise Gillier de Salles, & mary de Catherine de Pardaillan de Panjas.

Porte escartellé. Au premier d'or au chevron d'azur, accompagné de trois macles de gueulles, deux en chef, & vne en pointe, qui est des Gilliers Ville-dieu & Puigarreau. Au 2. d'argent à cinq bandes, coticées d'azur au chef de gueulles, chargé d'un Cerf passant d'or. Au 3. d'argent à deux fasces d'azur coupé de gueulles plain. Au 4. d'or au Lyon de sable, sur le tout escartellé d'or à l'arbre de sinople, qui est Baudean, & d'argent à deux Ours de sable en pied.



Faint, illegible text or a list of names, possibly a roll of names or a record of proceedings, located below the central illustration.



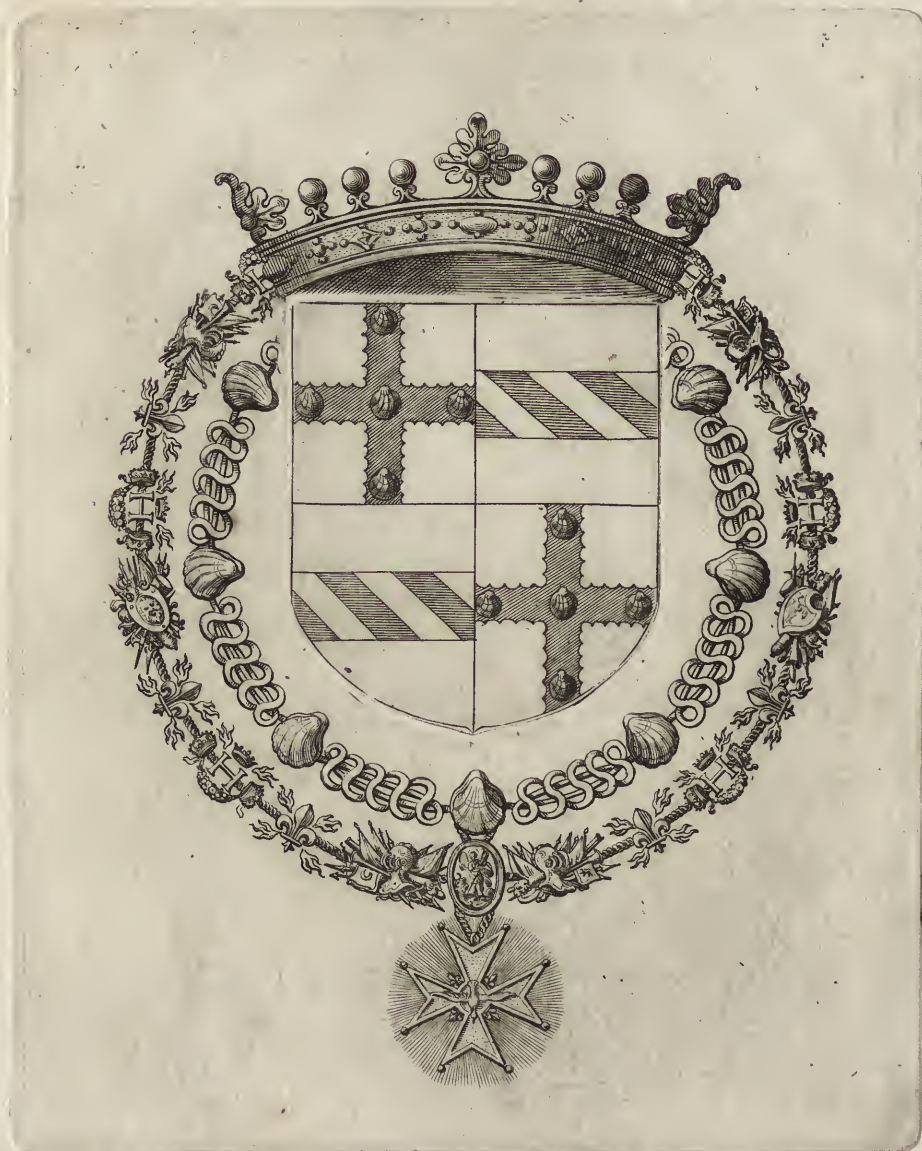
**J**EAN DE MONCHY, Marquis de Montcaurel, Baron de Sempy, & de Rubempré, Gouverneur de la Ville d'Ardres, fils d'Antoine de Monchy, Seigneur de Montcaurel, & d'Anne de Balsac, lequel a espousé Marguerite de Bourbon, Dame de Rubempré.

Porte de gueules à trois maillets d'or, deux en chef, & vn en pointe.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vne teste de More bandée d'argent.





**R**OGER DV PLESSEÿS, Seigneur de Liancourt, Marquis de Guercheville, Comte de la Rocheguyon & de Beaumont, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, Premier Gentil-homme de sa Chambre, fils de Charles Du Plesseys aussi Seigneur de Liancourt, Comte de Beaumont, Baron de Monloüet & de Gallardon, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat & Priué, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances; Premier Escuyer de sa Majesté, Gouverneur de Mets & pays Messin, Gouverneur & Lieutenant general pour sadite Majesté en la Ville, Preuosté & Vicomté de Paris, & Cheualier d'honneur de la Reyne Mere, & d'Antoinette de Pons, Marquise de Guercheville. Il a espousé Ieanne de Schonberg, fille de Henry de Schonberg, Comte de Nantueil, Marechal de France, & de François D'Espinay.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'argent à la Croix engressée de gueulles, chargée de cinq coquilles d'or, qui est Du Plesseys. Au 2. & 3. d'argent à la fasce bandée d'or & de gueulles de six pieces, qui est de Pons.

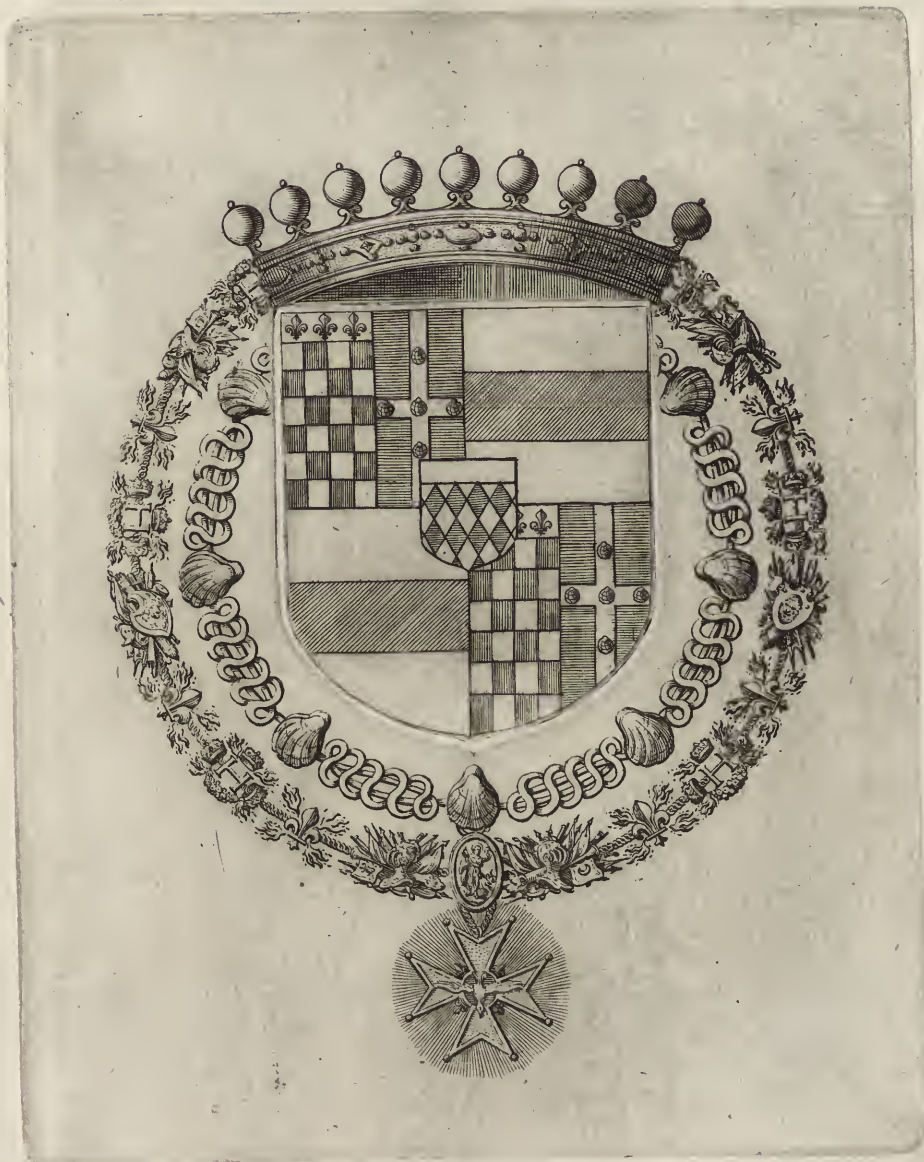
Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, yne teste de cheual d'argent entre deux aisles d'or.



Faint, illegible text or notes, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is scattered and difficult to read due to fading and the age of the paper.



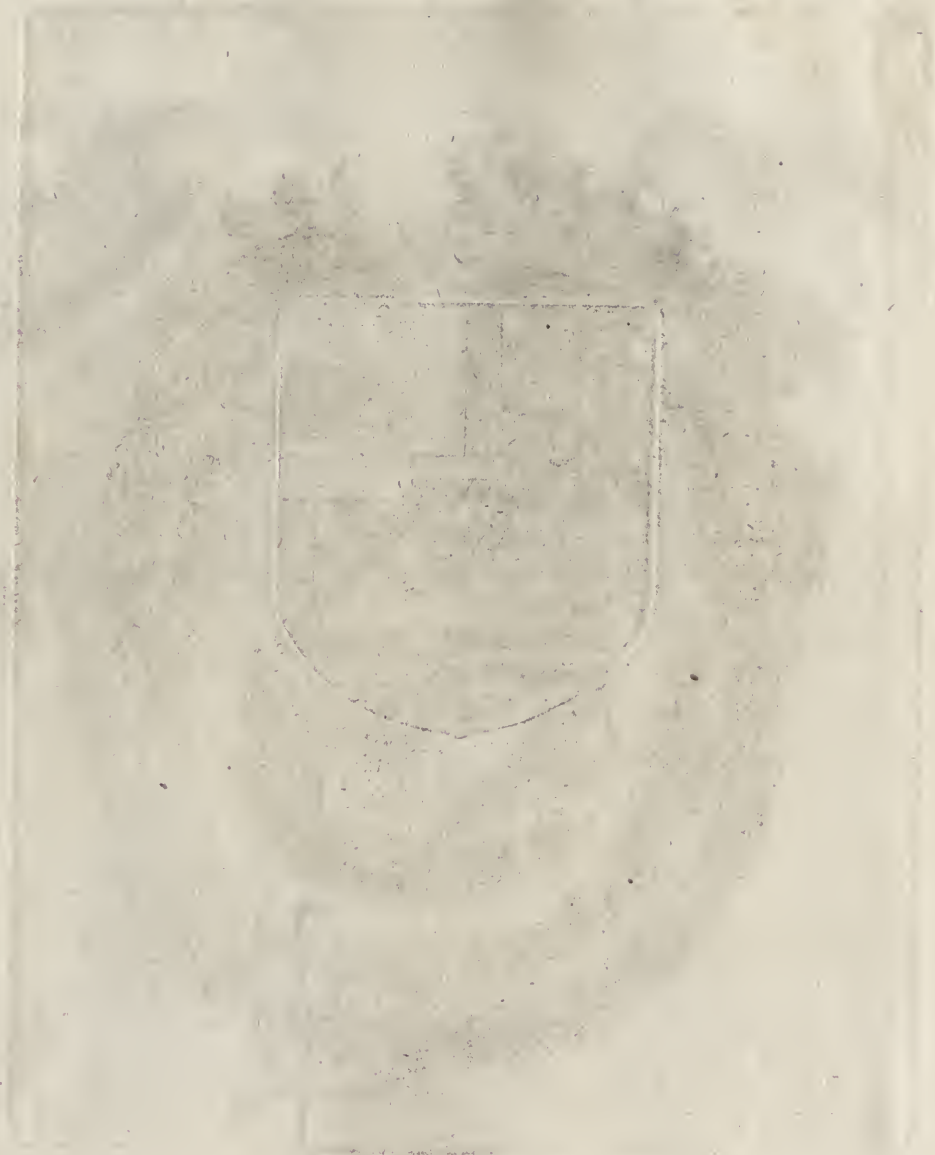


**C**HARLES DE SAINCT SYMON, Maistre de Camp du  
Regiment de Navarre, frere aîné de Monsieur le Premier, cy-  
dessus.

Porte comme luy fans difference.

Supports, & Cimier de mesme.

fff



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
 LIBRARY

1910

## OFFICIERS.

M. DE BVLLION GARDE DES SEAVX DES ORDRES.



**C**LAUDE DE BVLLION, Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur & Garde des Seaux des Ordres de sa Majesté, & Surintendant des Finances de France.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'azur, coupé de fascé ondé d'argent & d'azur de six pieces, au Lion naissant d'or sur le premier coupé. Au 2. & 3. d'argent à la bande de gueulles, accompagnée de six coquilles de mesmes, trois en chef, & trois en pointe, ou autrement mises en orle.

Supports.

Cimier.



Faint, illegible text, possibly a title or a short description, located below the main drawing.

Several lines of faint, illegible text, likely a detailed description or a list of items related to the drawing above.

Faint text at the bottom right corner, possibly a signature or a date.

Faint text at the bottom left corner.



**M**ICHEL DE BEAUVCLERC, Baron D'Acheres & de Rougemont, Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur, Prevost & Maistre des Ceremonies des Ordres de sa Majesté.

Potte de gueules au cheuron d'or, accompagné de deux testes de Loups en chef, & d'un Loup entier passant en pointe aussi d'or, au chef d'azur chargé d'un Croissant montant d'or.

Supports.

Cimier.



M  
The first part of the book is devoted to a description of the  
country, its climate, soil, and productions. It is  
written in a plain, simple style, and is  
very interesting and useful.

The second part of the book is devoted to a description of the  
people, their manners, customs, and religion. It is  
written in a plain, simple style, and is  
very interesting and useful.

1794  
C. G.

1794



**C**LAUDE BOVTHILLIER, Conseiller du Roy en ses Con-  
seils, Secrétaire d'Etat & de ses Commandemens, Sur-intendant des  
Finances de France, & Grand Tresorier des Ordres de sa Majesté.

Porte d'azur à trois fusées d'or posées en fasce.

Supports.

Cimier.



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*





**L** EON BOVTHILLIER, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secretaire d'Etat & de ses Commandemens; Capitaine & Gouverneur pour sa Majesté du Chasteau du Bois de Vincennes, & Commandeur & Grand Tresorier des Ordres de sadite Majesté en la suruiuance du Sieur Bovthillier son pere.

Porte ses Armes comme luy sans differencè.

Supports.

Cimier.



COPIED FROM THE  
LIBRARY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION  
1892

THE BOSTON PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION  
1892



**C**HARLES DVRET, Seigneur de Cheury, Conseiller du Roy  
en ses Conseils, President en sa Chambre des Comptes, Contrerol-  
leur general de ses Finances, & Commandeur & Secretaire des Ordres de  
sa Majesté.

Porte d'azur à trois tables de diamans taillez en lozanges, enchassez d'or,  
deux en chef, & vn en pointe.

Supports.

Cimier.





**M**ATHVRIN MARTINEAV, Sieur du Pont Hérault, &  
Roy d'Armes des Ordres du Roy.

Porte d'azur au demy vol d'argent, au chef d'or chargé d'un Croissant  
montant de sable, costoyé de deux Estoilles de mesmes.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY  
1000



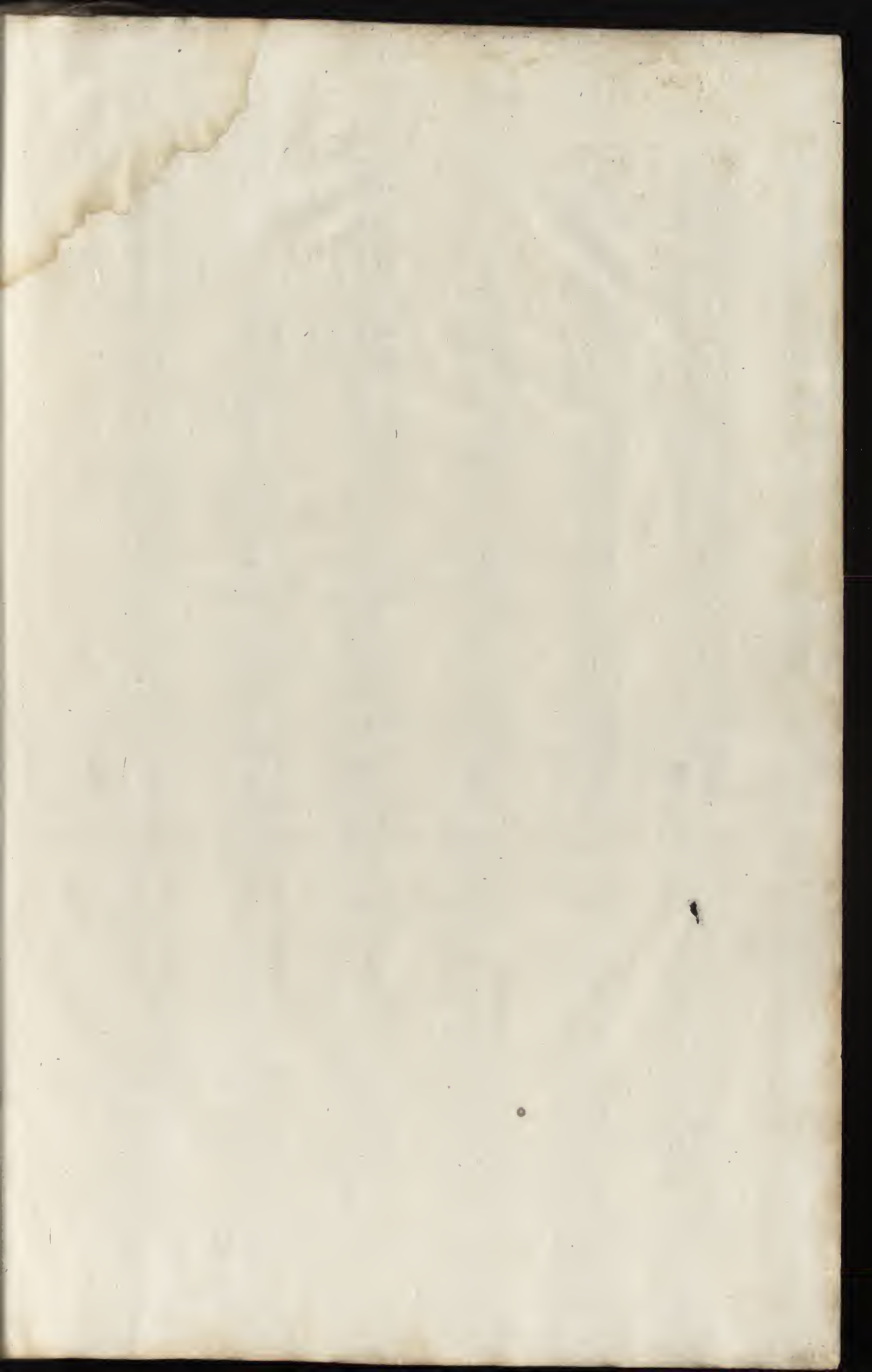
**P**AUL AVBIN, Sieur de Bourg-neuf, Huissier des Ordres du Roy.

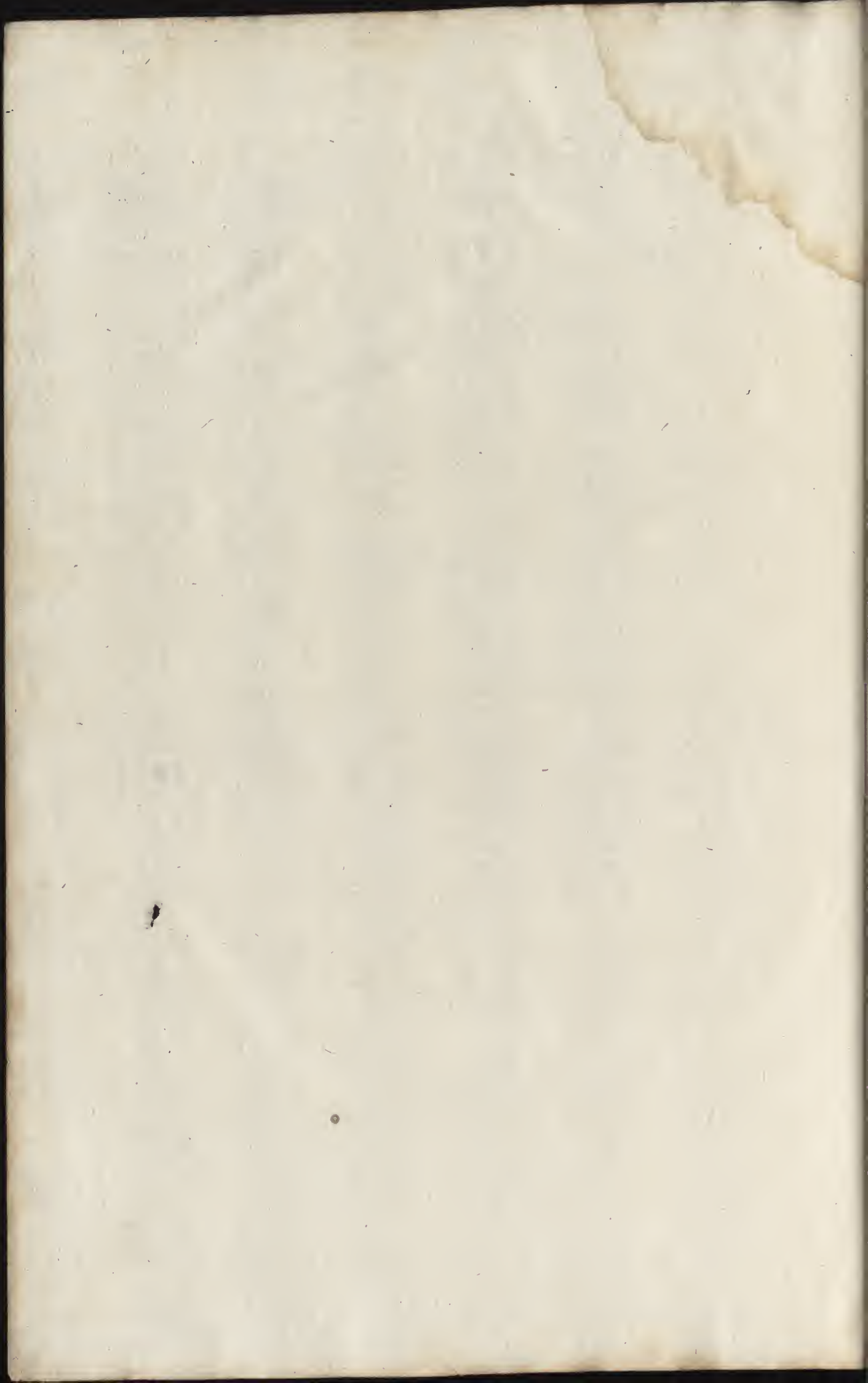
Porte d'azur au cheuron d'or, accompagné de trois gerbes de mesmes, deux en chef, & vne en pointe.



Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.









T A B L E  
DES ARMOIRIES,  
BLASONNEES EN CE RECVEIL.

<b>A</b> Goult	pag. 37.	Efcars	43
Albret	14	Efcoubleau	8. 36.
Anduze	13	Eftrées	19
Anjou	10	Evreux	14
Arpajon	35	Fauerges	6
Arragon	10	Flandres	10
Arragon-Sicille	14. 17.	Foix	5. 14. 17.
Aubin	59	Foffez	32
Aumont	44	France	1. 12
Aux-Espales	23	Gallard	28
Bar	10	Gelas	48
Baudean	49	Gillier	49
Baux	44	Gondy	7
Baylens	31	Gueldres	10
Bearn	5. 14. 17. 28.	Hauesquerque	39. 52.
Beauclerc	54	Hierusalem	10
Bethune	38	Hongrie	10
Blanchefort	37	Laire	13
Bonne	37	Lannoy	25
Bourbon	12. 35. 43.	Lual	12. 23.
Bourdeaux	17	Leon	14. 17.
Bouthillier	55. 56.	Leuis	13
Bretaigne	43	la Liegue	6
Bullion	55	Liuron	13
Cambout	40	Lorraine	10
Chabot	44	Luxembourg	44
Castille	14. 17.	Maillé	27
Cauchie ou Chauffée	19	Martineau	58
Clermont-Tonnerre	18	Maubec	37
Coffé	16	Maure	43
Crequy	37	Milan	43
Damas	47	Monchy	50
Duret	57	Montauban	37

Moy	46	Rouuroy	39. 52
Nagu	26	Sainct Symon , voyez Verman-	
Naples, voyez Sicille	10	dois	39.52.
Nauarre	1. 14 17. 43.	Saxe	17
Nettancourt	20	Schonberg	15
Noailles	30	Senectere	21
Nogaret	5. 14. 17.	Seuerac	35
Orleans-Longueville	9	Sicille	10
Pleffis-Richelieu	2. 4. 41.	Simiane	24
Pleffis-Liancourt	51	Suffolc-Candalle	17
Polignac	34	Thollose	5. 14. 17. 35. 48.
Poll	17	la Tremoille	12
Pompadour	22	Tournon	45
Pons	51	Vaesc	37
la Porte	42	la Vallée	32
Poyanne	31	la Vallette, voyez Nogaret.	5. 14. 17.
Precy	39. 52.	Valois	11
Rebé	6	Ventadour	13
Rocheandry	28	Vermandois	39. 52.
Rochebaron	44	Vignerot	41
Rochebeaucourt	28	Villars	13
Rochechouart	43	Vissac	45
Rochefoucaud	43	Villequier	44
Rohan	43	Voyfins	48
Rouffillon	45		

*Sommes — 114 blafo*

*Fautes & obmissions suruenuës en l'impression.*

**F**OL. 10. ligne 10. pointe lisez pointe. fol. 15. lig. 1. Schomberg lisez Schonberg. & lig. 3. lisez de mesme. fol. 21. lig. 1. Senetere lisez Senectere & lig. 2. de mesme. fol. 31. lig. 7. Balsabat lisez Batfabat. fol. 33. lig. 5. Parnol lisez Parnot. & lig 8 Anglurre lisez Anglure. & la mesme Estanges lisez Estauges. fol. 35. lig. 8. apres cordée demesme. adjoustez qui est d'Arpajon. & lig. 9. adjoustez qui est de Bourbon-Rouffillon. fol. 39. lig. 3. du, lisez des. & lig. 5. d'yuille lisez d'yuilé. fol. 41. lig. 5. du Guemaudeur lisez du Guemadec. fol. 42. lig. 1. apres la Porte adjoustez seigneur de la Mesleraye. & lig. 4. Meilleraye lisez Mesleraye. fol. 49. lig. 9. apres Puigarreau de Poitou, adjoustez & des Gilliers du Dauphiné.



EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR grace & priuilege du Roy donné à Fontainebleau, le vingt-septiesme de May mil six cents trente-trois, signé Louys, & plus bas de Lomenie, & scellé du grand seau de cire jaune. Il est permis au sieur d'HOZIER l'un des Gentils-hommes ordinaire de la Maison de sa Majesté, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer vn Liure qu'il a composé, *De l'Histoire & Milice du Benoist saint Esprit, Contenant les Blasons des Armoiries de tous les Cheualiers qui ont esté honorez du Collier dudit Ordre, depuis la premiere Institution iusques à present*, avec leurs Genealogies & descentes, comme aussi les statuts dudit Ordre, le nombre des Creations, les Ceremonies qui y ont esté gardées, & particulièrement vn ample Discours de ce qui s'est passé en la derniere reception, & ce durant l'espace de sept ans, à commencer du iour qu'il sera acheué d'imprimer: & deffences sont faictes à tous Libraires, Imprimeurs & autres de ce Royaume, d'imprimer ou faire imprimer ledit liure, ny d'iceluy rien extraire, vendre, ne distribuer d'autre impression que de celle dudit sieur d'HOZIER, ou autre ayant droit de luy, à peine de confiscation des exemplaires, & de deux mille liures d'amende, & tous despens, dommages & interests, ainsi qu'il est plus au long contenu esdites Lettres.

Ledit sieur d'HOZIER a faict transport de sondit priuilege à Melchior Tauernier, Graueur & Imprimeur ordinaire du Roy pour les Tailles-douces.



*Autre Priuilege du Roy en suite dudit transport.*

LOVYS par la grace de Dieu, Roy de France & de Nauarre. A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Rouën, Tholose, Bourdeaux, Dijon, Grenoble, Aix, & Rennes, Baillifs, Seneschaux desdits lieux, ou leurs Lieutenans, & à tous nos autres Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien-ame MELCHIOR TAVERNIER, nostre Graueur & Imprimeur ordinaire pour nos Tailles-douces, nous a tres-humblement faict remonstrer, que suiuant le priuilege par nous octroyé au sieur d'HOZIER l'un des Gentils-hommes ordinaires de nostre Maison, en datte du vingt-septiesme iour du mois de May mil six cents trente-trois, par lequel nous luy aurions donné pouuoir de faire grauer & imprimer vn liure, ou plusieurs, traittant des Ceremonies du benoist saint Esprit, contenant les Blasons des Armoiries de tous les Cheualiers qui ont esté honorez du Collier dudit Ordre depuis son Institution; le nombre des Creations, les Ceremonies qui y ont esté gardées, circonstances & dependances d'icelles, & particulièrement vn Discours bien ample de celles qui ont esté obseruées en la derniere Reception par nous faicte à Fontainebleau, les quatorziesme, quinziesme & seiziesme du mois de May de l'année derniere, lesdites Ceremonies representées en plusieurs figures de Tailles-douces. Ledit sieur d'HOZIER luy auroit

faict transport de son priuilege, pour grauer & imprimer la fufdite Ceremonie faicte à Fontainebleau, lequel T A V E R N I E R auroit avec grand foing, frais & despenfe graué & imprimé les planches, tant de la Ceremonie que des Armes, faict imprimer l'explication d'icelle, & le Blafon à ce neceffaire pour l'intelligence defdites Armes & figures. Lequel liure il defireroit à present distribuer & donner au public pour retirer fes frais; mais craignant qu'apres vn long travail quelque Libraire ou autre Graueur & Imprimeur ne vouluffent s'ingerer de l'imprimer, ou en tirer quelques Extraictz, ou le vouluffent empescher de vendre son propre ouurage, le frustrant par ce moyen de fes frais & labeurs, si premièrement il n'estoit pourueu de nos Lettres à ce neceffaires, humblement requerant icelles. A C E S C A V S E S voulans fauorablement traiter ledit T A V E R N I E R, & que le public puiſſe iouyr d'un ouurage si neceffaire, & pour donner moyen audit ſuppliant de le recompenser de son labeur, & qu'il ne ſoit frustré des mises & despenſes qu'il a faictes. Nous luy auons de nostre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité R oyalle, permis & octroyé, permettons & octroyons par ces presentes de iouyr du priuilege dudit ſieur d' H O Z I E R, conformément au transport qu'il luy en a faict: Et en outre deffendons & faisons à ceſte fin tres-expreſſes inhibitions & deffenses à tous Libraires, & autres, de quelque qualité & condirion qu'ils puiſſent eſtre, d'empescher ledit T A V E R N I E R, ny le troubler, tant en l'impreſſion qu'en la vente & debit qu'il pourra faire dudit liure, nonobſtant quelconques Lettres, Priuileges, ou Arreſts que leſdits Libraires & Imprimeurs puiſſent apporter ny exhiber à ce contraires, & que mettant vn bref extraict du present priuilege au commencement ou à la fin dudit liure, il ſoit tenu pour bien & deuément ſignifié, à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre Bibliotheque. Car tel eſt nostre plaifir. Donné à Paris, le dix-neufieſme iour de Feburier mil cens trente & quatre. Et de nostre regne le vingt-quatrieſme.

Signé,

TREMOLLIÈRES.



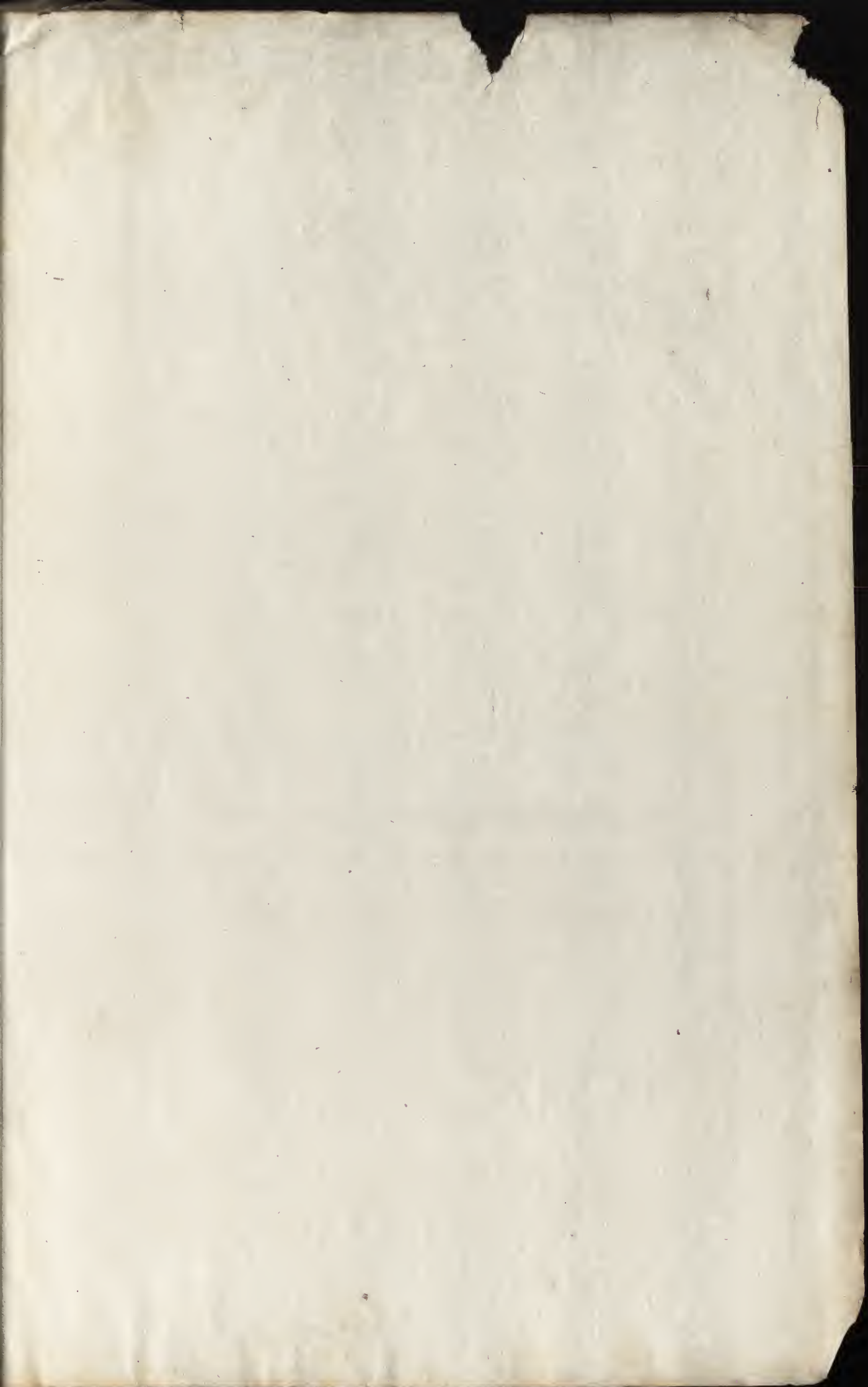
*Extraict des Registres de la Cour de Parlement.*

V E V par la Cour les Lettres patentes données à Paris le dix-neufieſme de Feurier dernier, ſignées par le Roy en ſon Conſeil Tremollières, & ſcellées ſur ſimple queuë du grand ſeau de cire iaune, par leſquelles & pour les cauſes y contenuës, ledit Seigneur permet & octroye à Melchior Tauernier ſon Graueur & Imprimeur ordinaire pour les Tailles-douces, de iouyr du priuilege du ſieur d'Hozier, & conformément au transport qui luy en a faict. Avec deffenses à tous Libraires d'empescher ledit Tauernier, tant en l'impreſſion qu'à la vente dudit Liure, ſuiuante & ainſi qu'il eſt plus amplement porté par leſdites Lettres. Copie du priuilege dudit ſieur d'Hozier. Le transport par luy fait du vingtieſme Septembre dernier. Requeſte par ledit Tauernier présentée à ladite Cour, afin de verification defdites Lettres: Concluſions du Procureur General du Roy. Tout conſideré, L A D I T E C O U R a ordonné & ordonne, que leſdites Lettres ſeront regiſtrées au Greſſe de ladite Cour, pour iouyr par l'impeſtrant de l'effect & contenu en icelles. Faict en Parlement le 14. Mars 1634.

Signé,

DV TILLET.

*Acheué d'imprimer le 20. de Mars 1634.*



2176/139

2868-798



1845  
1846

7.700

